

Faits

Glencore et la crise de trésorerie au Tchad : décryptage de trois deals polémiques

Pages 3 - 4



Edito

«Un projet pétrole presque parfait...»

Pages 2

Gros plan

Peut-on compter les poussins avant l'éclosion ?

Page 5 - 6

N° 8 du 1^{er} Novembre au 31 Décembre 2015: Sociétés extractives et soutenabilité de l'économie tchadienne

TCHAD ECO

Des idées innovantes pour le développement

Le B i m e s t r i e l d u C R O S E T

Cercle de Réflexion et d'Orientation sur la Soutenabilité de l'Economie Tchadienne



Interview : Le Ministre du Pétrole et de l'Energie du Tchad, M. DJERASSEM LE BEMADJIEL, se prononce sur les effets des nouveaux contrats pétroliers gagés sur la production, conclus avec la société Glencore et la problématique de l'électrification du Tchad.

Page 7 - 8



Flash Info: Aristide MABALI primé à la Conférence Economique Africaine à Kinshasa (RDC)

Page 8

Théorie: La gestion contractuelle de ressources naturelles, le cas du pétrole

Page 3

Nouvelle rubrique **"ESPACE CHERCHEURS TCHADIENS"**. Prière de proposer une synthèse d'un de vos articles de recherche déjà publié que Tchad Eco se chargera de diffuser.

"Choix de la langue d'éducation et entrepreneuriat au Tchad" Par Douzounet, Nan-Guer Koulik, Fomba Kamga, Thierry Yogo et Tormal Gosngar (2014)

Page 6



Opinions



NDOUBAHIDI SAMADINGAR Francois, Economiste - Chef de Département Etudes et Contrôle au Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers (CCSRP) aborde la question des mécanismes de contrôle des revenus pétroliers avec un accent particulier sur le CCSRP.

Page 9



Dr SANDJIMBAYE DJEKODOM Philippe, Titulaire d'un Doctorat ès Sciences de Gestion, Université de Paris 13, Enseignant-Chercheur à l'Université de Moundou et Expert-Comptable, analyse la situation de l'économie tchadienne à l'ère pétrolière en s'appuyant sur le coprus théorique de la malédiction des ressources naturelles.

Page 10



Dr MADJIGOTO Robert, Expert Géographe Géomaticien Environnementaliste et Enseignant-Chercheur à l'Université de N'Djamena fait une analyse retrospective des forces et faiblesses des textes en matière de protection de l'environnement dans les projets pétroliers au Tchad et envisage la possibilité de les renforcer.

Page 11 - 12

Sociétés civiles et pétrole au Tchad : "Publiez ce que vous payez, Publiez ce que vous gagnez."! Lisez l'analyse de l'Abbé **Raymond MADJIRO**, Moraliste, Président du comité de pilotage de la Coalition (Copil).

Page 12

Citation du mois

«Le pétrole me paraît très nettement être l'odeur la plus parfaite du désespoir humain, si le désespoir humain a une odeur.» Pierre Dumarchey, dit Pierre Mac Orlan

Appel à contribution

« Tchad Eco invite toute personne désireuse de proposer un article pour le prochain numéro dont le thème est "Mobilisation des ressources fiscales hors pétrole au Tchad: le rôle du Guichet Unique du commerce extérieur" de se manifester avant le 30 Novembre 2015.»

Un projet pétrole presque parfait ...



Par Jareth BEAIN

avec la prospérité économique tant espérée au point de devenir un mirage.

La loi 001/PR/1999, innovatrice en matière de gestion des revenus pétroliers, était censée résoudre le paradoxe pays riche – population pauvre ou la malédiction des ressources naturelles pour les économistes. En effet, voulant tirer leçon des expériences d'autres pays dans ce domaine, le dispositif prévoyait: la mise en place des politiques pro-pauvres à travers le financement des secteurs sociaux et la stérilisation des revenus pétroliers aux effets stabilisateurs via la création des fonds souverains (fonds pour les générations futures et fonds de stabilisation macroéconomique). L'implication de la société civile dans les instances de contrôle, notamment le Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers (CCSRP), confirmait, à son temps, la volonté manifeste des tchadiens de faire du pétrole une bénédiction. L'environnement n'a pas été perdu de vue et ce par le truchement de la création du Plan de Gestion de l'Environnement (PGE). Ainsi, le ficelage du projet paraissait parfait et le Tchad allait, enfin, s'illustrer sur la scène internationale dans un autre domaine que celui de ses forces armées.

Douze ans passés, que reste-t-il de ce dispositif « exemplaire » ? Bien que des réalisations en termes d'infrastructures sociales et d'assainissement des finances publiques résultant de la transposition des normes sous régionales et internationales ont été faites, la situation du pays est peu reluisante. Et tenez-vous bien ! La Loi 001/PR/99 a été modifiée plusieurs fois aboutissant à la suppression des fonds pour les générations futures en 2006. En termes de performances

économiques et institutionnelles, notre pays tient la queue du peloton. 184ème/187 pays en 2014 pour l'indice du développement humain (IDH) du PNUD, 189ème/189 pays en 2014 pour le Doing Business de la Banque Mondiale, 140ème/142 pays pour le classement 2014-2015 de World Forum Economic sur la « compétitivité mondiale des entreprises », 51ème/51 pays dans le classement 2015 de l'indice Mo Ibrahim sur la gouvernance en Afrique, 154ème/174 pays dans le classement 2014 sur la perception de la corruption de Transparency International. Les compagnies extractives ne respectent pas ou très peu les normes environnementales, en témoignent les récentes bisbilles entre le gouvernement et la CNPCIC. Enfin, le séminaire gouvernemental du début Octobre, réunissant toutes les institutions en charge de mobiliser les ressources propres, sonne le glas de l'imminence de l'iceberg, suggérant de ce fait la non soutenabilité du modèle économique actuel.

En effet, l'imbroglie juridique financier qui entoure la relation contractuelle entre le gouvernement tchadien et cette multinationale nécessite un décryptage pour le bénéfice des tchadiens tant les enjeux financiers, économiques et sociaux des contrats unissant les deux parties sont colossaux.

Le secteur pétrolier tchadien a connu plusieurs mutations allant des acteurs, des champs exploités aux textes juridiques et institutions qui l'encadrent. On dénombre aujourd'hui plus d'une dizaine de compagnies pétrolières sur le territoire national, contre un consortium de 3 firmes en 2003. L'entrée en scène de la multinationale Anglo-Suisse Glencore en 2011 marque un nouveau tournoi dans ce secteur.

De ce qui précède, peut-on dire que le Tchad est victime de la « malédiction des ressources naturelles ? ». Devant la crise sans précédent que le pays traverse actuellement avec la chute drastique du prix de baril du pétrole, il est temps de faire un diagnostic sans complaisance dont les conclusions doivent servir aux champs pétroliers et miniers nouvellement découverts.

Votre bimestriel Tchad Eco dans son huitième numéro, aborde la question des sociétés extractives en lien avec la soutenabilité de l'économie tchadienne. Il met un accent particulier sur les enjeux de l'entrée en scène de la compagnie Glencore sur le marché pétrolier tchadien et analyse les conséquences des contrats de prêts gagés sur le pétrole sur les finances publiques dans ce contexte de morosité de la conjoncture économique. Ce thème fera l'objet d'une conférence-débat, réunissant toutes les parties prenantes, que le CROSET entend organiser en fin Novembre 2015. Vous y êtes cordialement invités !!!

B.A-BA de l'Economie: Qu'est-ce qu'un fonds de stabilisation macroéconomique ?

Les économies fortement dotées en ressources naturelles voient leurs recettes s'accroître en période de hausse des prix de ces matières premières. Ces économies sont cependant sujettes à des chocs internes et externes d'ampleur significative et il est important en parallèle de mettre en place un fonds souverain de stabilisation, pour permettre une politique contra-cyclique active. Cependant, qu'est-ce qu'un fonds de stabilisation macroéconomique ?

Un fonds de stabilisation est un mécanisme mis en place par un gouvernement ou une banque centrale afin de protéger le pays contre les baisses potentielles des revenus liés aux exportations de matières premières. Il est l'une des catégories de fonds dits souverains. Si l'on s'en tient à la segmentation proposée par le FMI (2008), quatre grands types de fonds souverains peuvent être identifiés :

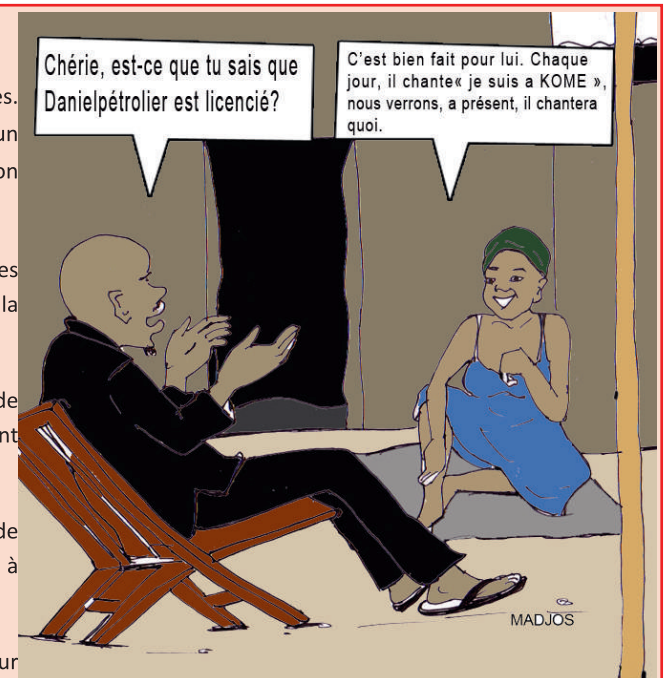
- (i) les fonds dits intergénérationnels, à l'instar du fonds tchadien pour les générations futures créé au lendemain de l'exploitation du pétrole de Doba mais qui a été supprimé en 2006. Ces fonds visent à répartir équitablement la manne pétrolière en générant des flux de revenus devant bénéficier aux générations futures ;
- (ii) les fonds souverains dits de « diversification » ou de développement investissent quant à eux dans des secteurs économiques variés afin de favoriser à terme le développement de revenus pérennes et indépendants du secteur extractif et de première transformation. Ils visent en cela à lutter contre le « syndrome hollandais » ;
- (iii) à l'image des fonds souverains chinois (CIC et SAFE) alimentés par un excédent de la balance courante, d'autres ont plus simplement pour ambition d'améliorer le couple rendement-risque de réserves de change excédentaires, en les investissant sur des actifs plus risqués et donc plus rémunérateurs ;
- (iv) les derniers, enfin, appelés fonds de stabilisation macroéconomique, ont également pour ambition de limiter la dépendance d'une économie au secteur des matières premières, mais dans une logique plus conjoncturelle. Leur objectif est en effet de protéger le pays qui l'instaure des effets néfastes, notamment en termes de dépenses publiques et de croissance économique, de l'instabilité des revenus liés à l'exportation de matières premières.

La volatilité du prix des matières premières crée une instabilité des recettes fiscales et contraint donc la mise en œuvre de la politique budgétaire procyclique. L'exemple d'actualité est le cas du gouvernement tchadien qui voit ses recettes baissées fortement en raison de la chute du prix du pétrole. Cette situation met en évidence la nécessité d'un fonds de stabilisation macroéconomique devant protéger le pays des effets liés à cette volatilité.

L'existence d'un fonds de stabilisation macroéconomique permet donc, sous ce principe, de contrer les effets macroéconomiques d'une telle instabilité puisqu'une fraction des recettes capitalisées en période haussière peut être mobilisée dès lors que la conjoncture s'inverse.

Enfin, comme le souligne Agénor (2015), un fonds de stabilisation doit venir compléter la mise en œuvre d'une règle (ou d'un ensemble de règles) en matière budgétaire afin que l'impératif de soutenabilité ne conduise pas, en période de forte baisse du prix des produits de base exportés, à un ajustement trop brutal des dépenses publiques, et puisse ainsi réaffirmer par là même, la crédibilité de ces règles.

César BAIRA DERING



Flash info: Angus Deaton, Nobel d'économie 2015!

Le prix de la Banque de Suède en mémoire d'Alfred Nobel a été décerné le 12 Octobre 2015 à **Angus Deaton**. Selon le comité Nobel, Angus Deaton, professeur Americano-britannique de 70 ans, a été récompensé pour son analyse de la consommation, de la pauvreté et du bien-être.

La gestion contractuelle de ressources naturelles, le cas du pétrole

L''utilité des minerais ne date pas d'hier pourtant depuis les périodes antiques jusqu'à nos jours les conditions liées à leur extraction n'ont jamais fait l'unanimité. Bien que dominée par les aspects juridiques et économiques, l'exploitation minière présente un caractère transversal qui ne facilite pas sa maîtrise malgré une demande croissante tout au long de l'histoire contemporaine. De l'utilisation artisanale pour les besoins du quotidien à l'exploitation industrielle pour les nécessités de développement, la question de leurs gains et avantages ont profondément bouleversé les sociétés humaines.

Dans la littérature économique, les ressources minières sont considérées comme les facteurs qui donnent les avantages absolus ou les avantages comparatifs de certains pays dans les échanges internationaux. Pourtant il est à remarquer que les Etats qui les possèdent n'ont pas toujours tiré bénéfice de ces avantages pour la simple raison que le capital et la technologie pour les exploiter ont souvent fait défaut. Ce défaut de moyens a obligé à avoir recours aux firmes étrangères et aux emprunts sur les marchés financiers.

Pour mieux analyser l'évolution des termes d'engagements des Etats dans l'exploitation minière, nous retiendrons le cas spécifique du pétrole qui est de loin la ressource minière la plus utilisée de notre ère. Comment ont évolué les engagements des Etats face aux nécessités d'exploitation du pétrole? Une alternative est-elle possible aux conditions d'exploitation actuelle du pétrole ?

L'Evolution des termes des contrats pétroliers

Globalement on peut noter que deux conditions essentielles déterminent l'exploitation d'un gisement pétrolier, l'exigence technologique et la situation domestique des finances publiques. L'exigence des conditions techniques oblige à l'utilisation d'une technologie coûteuse et l'incapacité financière oblige également aux emprunts ou à d'importantes concessions financières vis-à-vis des compagnies pétrolières. Trois périodes caractérisent les engagements des Etats dans les contrats pétroliers. La première période (1870 à 1945) est celle de la découverte des sites pétroliers et la naissance des compagnies pétrolières, la seconde (1945-1986) est caractérisée par le réveil des Etats nouvellement indépendants, dominé par une nationalisation ou une renégociation des contrats pétroliers et la dernière (1986 à nos jours) est celle de la libéralisation du marché d'exploitation pétrolière.

Les premiers contrats de concessions (1870 - 1945)

1870 marque le début des premières exploitations pétrolières qui se traduit par une intensification des compagnies d'exploration. Au cours de cette période, la situation de quasi-monopole avec la Standard Oil et les difficultés économiques obligent l'ensemble des parties à des contrats de concession. C'est le type de contrat où l'Etat transfère à titre exclusif au concessionnaire la propriété des ressources contenues dans le sous-sol et le droit de les exploiter. En contrepartie, il perçoit une redevance (royalty) et un impôt sur les bénéfices déclarés par le concessionnaire. Ce dernier assume le risque minier et en cas de découverte, exploite à sa guise le pétrole

dont il est propriétaire.

Dans les faits, les contrats de concession ne bénéficient pas aux Etats de la même façon. Si dans les Etats en Amérique du Nord, la puissance financière des Etats leur permet de supporter une partie des frais d'exploitation et ainsi de majorer leurs recettes, ce n'est pas le cas dans les Etats du sud. Cette situation va durer pendant plus d'un siècle pour la simple raison que le contexte international marqué par la colonisation n'est pas favorable aux contestations. Pour mieux profiter de cette situation, les compagnies pétrolières vont s'organiser dans une sorte de cartel et contrôler les prix pour mieux maximiser la rentabilité pétrolière.

Les contrats de partage de production, de services (1945-1986)

Après 1945 et à la fin de la seconde guerre mondiale, la plupart des puissances coloniales bien que très affaiblies ont compris que le pétrole est une ressource stratégique et décident d'user de tous les moyens pour ne pas dépendre des compagnies étrangères pour leur

Dans les faits, les contrats de concession ne bénéficient pas aux Etats de la même façon. Si dans les Etats en Amérique du Nord, la puissance financière des Etats leur permet de supporter une partie des frais d'exploitation et ainsi de majorer leurs recettes, ce n'est pas le cas dans les Etats du sud.

approvisionnement. Cette volonté va s'opposer à celle des nouveaux pays indépendants qui retrouvent de la voix dans les contestations. Cette lutte pour le contrôle de la rente pétrolière va se traduire par une renégociation des contrats.

Le rapport de force aboutit à la modification des contrats de concessions. Ils vont connaître deux changements majeurs : le principe d'équité (fiftyfifty) où les bénéfices des compagnies concessionnaires sont partagés par moitié entre l'Etat et la firme et le principe de la réversion (si un concessionnaire n'exploite pas effectivement le sous-sol, s'il ne découvre pas de pétrole, il devra rendre la concession, dans un délai court). Le contrat de partage sera privilégié par l'ensemble des Etats du sud exportateurs de pétrole. Dans ce type de contrat, les droits d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur une zone donnée sont octroyés par l'Etat à un titulaire qui, en cas de production commerciale, peut se rembourser de ses coûts sur une fraction de la production (Cost Oil) et se rémunère sur une partie de la restante (Profit Oil), l'autre partie revenant à l'Etat. En plus de ces revenus au titre du profit oil, l'Etat peut percevoir une redevance sur la production. Il peut être également actionnaire avec l'opérateur dans les gisements exploités.

Pendant cette même période, à côté de ces deux types d'engagements que sont la concession et le contrat de partage de production, deux autres types de contrats apparaissent. Le contrat de services qui stipule que l'entreprise publique nationale signe un contrat de

prestation avec une entreprise pétrolière étrangère pour une activité portant sur l'un des aspects de la production, et le contrat d'association ou joint-venture, qui consiste à créer un consortium entre firmes étrangères et entreprise nationale pour explorer et exploiter le sous-sol. Ces deux nouveaux types de contrats sont plutôt minoritaires jusqu'à nos jours.

Libéralisation du marché pétrolier et protection de l'environnement (1986 à nos jours)

Au milieu des années 1980, le contexte international est marqué par la nationalisation des actifs des compagnies étrangères par la plupart des pays du sud. Cette augmentation de l'offre d'exportation aboutit à la création d'un marché concurrentiel. Les deux tiers de la production mondiale de pétrole y sont échangés entre des vendeurs et acheteurs indépendants, à un prix résultant de la confrontation entre offre et demande (Angelier, 2012). On constate depuis 1986 à nos jours que chaque pays a adopté de manière préférentielle l'un des quatre types de contrat.

Globalement, deux types de contrats sont majoritaires. Les pays occidentaux fort de leur puissance financière, restent fidèles à la concession. Le contrat est simple, efficace et équitable pour les deux parties lorsque l'environnement légal est moins risqué. Les pays d'Afrique et d'Asie désormais indépendants et peu à peu débarrassés des contraintes d'ajustements structurels vont préférer le contrat de partage de production. Les gouvernements des pays du sud trouvent là une occasion de récupérer une part équitable du pétrole, et parfois d'exercer une certaine maîtrise sur les plans de production.

En 1999, alors que les contrats de concession et les contrats de partage de production sont majoritairement signés, les Nations Unies sous l'impulsion des sociétés civiles vont lancer l'initiative d'une meilleure traçabilité de flux financiers et au respect de l'environnement dans l'exploitation pétrolière. Cet appel se justifie par le faible impact de l'exploitation du pétrole sur la réduction de la pauvreté dans les pays du sud et surtout à la détérioration de l'environnement causée par l'exploitation pétrolière. Force est de remarquer que cet appel est suivi de peu d'effets dans les contrats pétroliers.

Une alternative à l'exploitation pétrolière en Afrique

A la lumière de cette analyse rétrospective, nous constatons que les contrats pétroliers ont évolué dans les termes de plus en plus égalitaires. Les revenus pétroliers sont partagés progressivement au bénéfice des Etats propriétaires des ressources, pourtant cela ne doit pas être un motif de satisfaction. Comme toutes les ressources, le pétrole doit faire l'objet d'une exploitation complète par la partie nationale. Le constat établit sur cette question est qu'à part les Etats du nord tous les pays d'Asie et d'Afrique continuent à faire recours aux compagnies étrangères pour l'exploitation de l'or noir. Le pays ne pourra profiter de toute la valeur ajoutée que si l'ensemble du processus d'exploitation est assuré par les opérateurs nationaux.

Beguy DJIMOUNOUM

LES FAITS

Glencore et la crise de trésorerie au Tchad: décryptage de trois deals polémiques

Arriérés de paiement des factures des fournisseurs, retard dans le paiement des salaires des fonctionnaires, baisse du prix du pétrole, gel de la plus part des projets d'investissement publics Quel est le dénominateur commun à ces trois évènements ?

L'une des réponses à cette question peut-être

surprenante en soi car il faut remonter à trois ans en arrière, c'est-à-dire en 2012 pour avoir le début des éléments d'explications. **Il s'agit de trois contrats conclus entre la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT) et la multinationale Anglo-Suisse Glencore et garanti par l'Etat.** La conclusion de ces contrats a entraîné une « répartition des cartes » dans le secteur pétrolier tchadien jusqu'ici dominé par le consortium EPPCI constitué d'Exxon Mobil, de Chevron et de Petronas. Elle est aujourd'hui un acteur incontournable de l'amont pétrolier du fait de

son rôle d'intermédiaire dans la vente du brut de la SHT d'une part et comme opérateur dans le cadre des contrats de partage de production avec la SHT pour les champs de Badila et Mangara au sud du pays.

Afin de comprendre le poids que représentent ces contrats pour l'avenir du secteur pétrolier tchadien et ses conséquences sur les finances publiques notamment, il est utile de décrypter minutieusement ces transactions au bénéfice des tchadiens.

1er deal : Prise de participation suivie du rachat de Caracal pour les champs de Badila et Mangara

C’est en 2011 que Glencore fait son entrée au Tchad en rachetant à la société canadienne Griffiths Energy, 25% de sa participation dans les champs de Badila et Mangara pour 300 millions de \$. 2 ans après, en Avril 2014, elle a signé un nouvel accord avec Griffiths Energy redevenu Caracal. Selon les termes de ce nouvel accord, elle reprend la totalité des actions de Caracal pour 1,3 milliards de \$. Cet accord lui permet de développer ces champs couvrant une zone de 29 km2 pour Badila et 71 km2 pour Mangara. Il convient de noter que Griffiths Energy après avoir reconnu des actes de corruption au Tchad a changé de nom pour devenir Caracal Energy.

Les travaux de développement du champ de Badila ont été réalisés par Griffiths Energy avant son rachat par Glencore. L’exploitation a débuté en Juin 2013 avec une production estimée à 25 000 barils par jour pour un investissement de près de 300 millions de \$. Cependant, la production de ce champ est actuellement plus faible et est estimée à 14 000 barils par jour.

Inauguré en février 2015, le champ de Mangara quant à lui produira d’après les estimations de Glencore 600.000 barils par jour soit 2 millions de barils par an répartie sur huit puits.

2ème deal : Contrat entre la SHT et Glencore pour la vente du brut tchadien

Glencore a joué un rôle d’intermédiation en devenant le trader de la SHT grâce à un accord signé en Septembre 2012. Les termes de cet accord prévoient que Glencore achète 100% de la part de la redevance en nature reversée par le consortium de Doba. D’après le bimensuel d’information confidentiel en ligne (Africa Intelligence), les termes de l’accord prévoient que la SHT commercialise directement 12,5% du débit total des trois champs initiaux (Komé, Miandoum et Bolobo) ainsi que les 14,25% des champs satellites (Nya, Timbré et Mainkéri).

Le 7 Mai 2013, un autre prêt gagé sur la livraison à terme du brut a été signé (approuvé en Aout 2013). Cette convention de prêt d’un montant de 300 millions de \$ relayée par un avenant qui porte le montant à 600 millions de \$ permet à Glencore de se rembourser par des prélèvements de 70% des recettes pétrolières au taux d’intérêt de 6,625% majoré du Libor.

D’après un rapport de l’Institut pour la Gouvernance des Ressources Naturelles (NRGI) paru en juillet 2014, ce prêt correspondait à 16% des recettes totales du gouvernement en 2013. Une grande partie de cet emprunt a été déjà remboursé avant la chute du cours du brut à partir de juin 2014.

3ème deal : Rachat des actifs de Chevron par la SHT

D’un montant relativement plus important, le 3ème deal conclu le 12 juin 2014 porte sur un prêt d’un montant de 1,3 milliards de \$. Cette somme a permis

à la SHT de racheter les 25% de la participation de Chevron dans le projet de Doba. Ce prêt non concessionnel accordé par Glencore avec le concours de 4 banques (Credit Agricole SA, Deutsche Bank AG, Natixis SA et Société Générale SA) a été justifié comme opération permettant l’acquisition d’un actif stratégique générateur de revenus. Le remboursement de ce prêt était prévu sur les 4 prochaines années sous forme de livraison de brut à Glencore.

En plus de l’acquisition de 25% du consortium de Doba, le deal a permis à la SHT d’acquérir des participations dans les deux sociétés de gestion du pipeline soit 21,54% du capital de TOTCO et 21,26% du capital de COTCO.

En raison de la baisse du prix du brut, Glencore a annoncé le 13 août dernier des nouvelles coupes dans ses dépenses d’investissements ainsi que des dépréciations sur ses actifs au Tchad (790 millions \$).

Les raisons du départ de Chevron

Le rachat des parts de Chevron dans le consortium de Doba a suscité beaucoup d’interrogations de la part d’analystes du secteur ainsi que des ONG spécialisées dans les industries extractives. L’une des questions qui revenait souvent est pourquoi Chevron a décidé de quitter le Tchad ? A cette question, plusieurs arguments non vérifiables sont évoqués. Cependant, le plus plausible est la baisse de la production dans le bassin de Doba. La production est passée d’une estimation de 225 000 barils/jour, à une production réelle de 173 000 barils/jour en 2005, pour retomber à 83 014 barils/jour en 2013. Cette baisse de la production couplée à une hausse des investissements pour le maintien du niveau de production (nouveaux forages de puits) a entraîné une réduction de la rentabilité du projet.

Rééchelonnement de la dette publique dans un contexte de crise de trésorerie

Comme nous l’avons noté plus haut, les deux prêts ont exacerbé la crise de trésorerie résultant de la baisse du prix du pétrole. Ainsi, bien qu’ayant été remboursé dans sa majeure partie, le prêt de 600 millions de dollars a dû être renégocié compte tenu du fait qu’il ne permettait pas au pays de satisfaire aux conditions qui lui permettrait d’atteindre le point d’achèvement de l’IPPTE. En effet, le gouvernement avait proposé une renégociation des termes de remboursement de ce prêt dont les principaux avenants concernent la baisse de la part des cargaisons du brut consacrée au remboursement du prêt (passer de 70% à 35%), baisser le taux d’intérêt (passer de 6,625 à 3,75 ou 4%) et rallonger la durée de maturité du prêt de 20 à 60 mois.

L’ambassadeur américain au Tchad James Knight dans une interview citée par Bloomberg estime que le rééchelonnement de cette dette était "la pièce fondamentale nécessaire» permettant au pays d’atteindre en Avril dernier le point d’achèvement de l’IPPTE avec à la clé un allègement de dette d’environ 1,1 milliard \$.

En ce qui concerne le prêt ayant servi à la prise des participations par la SHT, dans une interview, le Ministre des Finances et du budget a confirmé que les clauses du contrat (nom de code Projet Badoit) prévoyaient la possibilité d’une baisse du cours du brut (Bloomberg, 2015). Ainsi, la possibilité d’un délai de remboursement supérieur à 4 ans a été bien prise en compte. D’après le FMI (2015), ces dispositions ont permis au gouvernement de renégocier l’allongement de la maturité de l’emprunt qui a permis au pays d’épargner 400 millions \$ (150 millions \$ au titre du service de la dette et 250 millions de revenus

additionnels).

Période des vaches maigres en perspectives

En 2015, les recettes pétrolières devraient continuer de baisser, étant donnée l’incidence de la chute des cours du pétrole sur la totalité de l’exercice budgétaire. Ainsi, le budget 2015 (Loi de Finance Initiale) reposait sur une stabilité du prix du baril à 65 dollars. Il prévoyait déjà un recul des dépenses publiques avec une baisse de 20 % des investissements et transferts, une baisse de 50 % des dépenses de biens et services par rapport à la Loi de Finance de 2014 et un déficit de financement de 177 milliards de FCFA.

Ce déficit s’est encore exacerbé avec la Loi de Finance Rectificative à hauteur de plus de 412 milliards F CFA. Compte tenu de cet important besoin de financement, début septembre, les principaux partenaires techniques et financiers du Tchad se sont engagés à lui apporter un appui budgétaire de 71 milliards F CFA. D’après Cyr Djiena Wembou, Représentant résident de la BAD, en plus de ces contributions, le FMI apportera, en novembre prochain, un autre appui de 24 milliards F CFA (JournalduTchad.com, 2015). Il révèle que d’autres appuis budgétaires de montant plus élevés interviendront en 2016.

Perspectives du secteur à moyen terme

En raison de la baisse du prix du brut, Glencore a annoncé le 13 août dernier des nouvelles coupes dans ses dépenses d’investissements ainsi que des dépréciations sur ses actifs au Tchad (790 millions \$). Elle prévoit entre autres de réduire le nombre d’installations de forage en activité. Cela va se traduire par une baisse de la production pétrolière. Déjà la plupart des sous-traitants du secteur ont commencé à licencier du personnel depuis la fin de l’année 2014 et les explorations ont pratiquement baissé.

En termes de répartition, en 2014, la production était assurée à 46% par le consortium Esso. Avec 33% de la production, la SHT s’affirme de plus en plus comme un acteur majeur du secteur pétrolier. Sa production provient des redevances, de sa participation dans le consortium de Doba et du Profit Oil dans le cadre du contrat de partage de production pour les champs de Badila et Mangara. Suivent ensuite la CNPIC et Glencore avec respectivement 13% et 8%. D’après les statistiques du Ministère du pétrole et de l’Energie, la production totale du pays en 2014 se situait à 38, 72 millions de barils.

Une plus grande transparence dans la conclusion des contrats de vente du brut

Il ressort de cette analyse qu’il règne une certaine opacité dans la conclusion des prêts gagés sur le pétrole. Bien que l’on puisse comprendre le caractère secret des négociations, une plus grande transparence est nécessaire afin de prévenir des risques de corruption. Il n'y a rien d'intrinsèquement mal à choisir un intermédiaire pour vendre le brut pour le compte de petits producteurs ne disposant pas d’une expérience dans le trading. Toutefois, la prudence est nécessaire surtout dans des situations où des actifs sont cédés dans une totale opacité, de façon discrétionnaire et cela dans un contexte marqué par le non-respect des règles de droit et de corruption répandue. Une plus grande concurrence à travers des appels d’offres est nécessaire. Le gouvernement tchadien devrait promouvoir la transparence dans la sélection des intermédiaires qui commercialisent son brut. Cela permettrait de conclure de meilleurs accords tout en optimisant la rente du gouvernement.

Guy Dabi GAB-LEYBA

LES MUTATIONS DU SECTEUR PÉTROLIER EN CHIFFRES

Septembre 2012 : Achat de 25% du capital de Griffiths Energy qui exploite les champs de Badila et Mangara pour 300 millions de \$.

Mai 2013 : Prêt de 600 millions de \$ remboursé par des prélèvements de 70% des recettes pétrolières au taux d’intérêt de 6,625% majoré du Libor.

Avril 2014 : Rachat de 100% du capital de Caracal par Glencore pour 1,3 milliards de \$.

Juin 2014 : Prêt de 1,3 pour le rachat de 25% des parts de Chevron dans le consortium de Doba et de 21,54% du capital de TOTCO et 21,26% du capital de COTCO.

En 2013 : Recettes pétrolières représentaient 70% des recettes budgétaires, 90% des exportations et près de 30% du PIB nominal (FMI, 2014).

Peut-on compter les poussins avant l'éclosion ?

Le ficelage du projet pétrole tchadien, articulé autour de l'arsenal juridique dont la principale armature est la loi 001/PR/1999, était qualifié à son temps de modèle pour un pays en développement par la Banque mondiale. Cette loi, originale pour un pays en développement disons-le, a tenté de répondre à la question que l'économie politique se pose il y a belle lurette, à savoir comment faire du couple pétrole développement un bon ménage dans les pays en développement ? En d'autres termes, quels instruments mettre en œuvre pour réduire le risque de la malédiction des ressources naturelles ?

Cette loi est conçue pour répondre à cette préoccupation. Elle combinait à quelques différences près tous les modèles d'allocation de revenus des ressources naturelles. En effet, elle prévoyait que 90% des ressources directes (dividendes et redevances) soient allouées comme suit: 80% destinées au financement des dépenses relatives aux secteurs prioritaires (santé, éducation, développement rural, ...), 15% pour couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement courants de l'Etat et 5 % aux collectivités décentralisées de la région productrice conformément aux dispositions de l'article 211 de la Constitution. Le reliquat (10%) est destiné aux générations futures afin d'assurer l'équité intergénérationnelle. La pièce manquante du puzzle est le mécanisme de stabilisation macroéconomique. Heureusement, là encore, le décret 239/PR/MEF/03, portant mise en place du mécanisme de stabilisation des dépenses financées au moyen des revenus pétroliers dont l'objectif est d'éviter la procyclicité de la politique budgétaire, a tenté de pallier cette insuffisance.

Malheureusement, on ne peut pas compter les poussins avant l'éclosion. En effet, tout concorde à dire que les nobles objectifs assignés au projet pétrole tchadien ne sont pas atteints. Les modifications subies par cette loi, la suppression des 10% alloués aux générations futures, la mauvaise conjoncture économique et les indicateurs de pauvreté et de gouvernance tendent à corroborer ce fait. Certainement, une pièce maitresse du puzzle n'a pas été prise en compte. Et à notre avis, c'est sans doute la **QUALITE DES INSTITUTIONS**. Là n'est pas la quintessence de nos propos. Nous comptons plutôt présenter les mécanismes qu'offre la littérature économique pour se prémunir du risque de la malédiction des ressources naturelles.

L'économie politique offre trois principaux instruments, non tous exclusifs et sous certaines hypothèses, pour se prémunir de ce risque : (i) l'utilisation du budget de l'Etat, (ii) les fonds souverains et (iii) la distribution directe des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles (Moss, 2011).

De l'utilisation du budget de l'Etat

Le budget de l'Etat est un instrument puissant

de lutte contre la pauvreté. Les revenus des ressources naturelles en relaxant la contrainte budgétaire des Etats, accroît leur espace budgétaire et offre de ce fait une opportunité céramique d'implémenter des politiques anti-pauvretés. L'idée centrale repose sur le fait que le gouvernement utilise les rentes pour fournir des biens et services publics. Ce point de vue est compatible avec le concept de la soutenabilité faible des économies riches en ressources naturelles épuisables (Hartwick, 1977; Sikod et al., 2013) qui voudrait que le stock de capital naturel soit transféré aux générations futures sous forme d'autres types de capitaux (humain, physique, ...). C'est le modèle qui a été empiriquement observé dans la plupart des pays riches en ressources naturelles (Lane et Tornell, 1995).

Pour le Tchad, la définition des secteurs prioritaires obéit à cette logique. Sur la période 2004-2012, plus de 771 milliards de FCFA, soit près de 53,5% des revenus directs du pétrole que l'Etat a engrangés sur la même période.

L'économie politique offre trois principaux instruments, non tous exclusifs et sous certaines hypothèses, pour se prémunir de ce risque : (i) l'utilisation du budget de l'Etat, (ii) les fonds souverains et (iii) la distribution directe des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles (Moss, 2011).

Une part, certes en dessous de ce qui est prévu par les textes, mais qui représente une somme non négligeable dans un pays où le budget de l'Etat dépassait à peine les 250 milliards de FCFA avant l'ère pétrolière. Malgré la priorité accordée au budget pour faire du pétrole une bénédiction, la situation socioéconomique de la population est peu reluisante. Le taux de pauvreté qui est passé de 55% à 47% entre 2003 et 2011, reste un des taux les plus élevés du monde. Le rang peu reluisant occupé par le pays sur la base des indicateurs de développement humain (santé, éducation, espérance de vie) suggèrent le peu de résultats de l'utilisation du budget de l'Etat sur la vie des tchadiens.

Il faut relever que le Tchad n'est pas le seul pays en développement, même si cela n'est pas une excuse, a échoué à faire de son budget un instrument de réduction de la pauvreté. Ce modèle n'est pas tenable en raison de la non prise en compte de la pièce maitresse du puzzle, notamment la **QUALITE DES INSTITUTIONS**. L'utilisation du budget de l'Etat à des fins de lutte contre la pauvreté n'est vertueuse que si les institutions sont solides. Ce qui permet d'améliorer la qualité des dépenses publiques (éviter les éléphants blancs et la corruption dans la passation des marchés publics), d'éviter la procyclicité de la politique budgétaire (fausser les calculs économiques et générer des

tensions inflationnistes) et d'implémenter des projets de développement en mesure d'agir significativement sur le niveau de la pauvreté.

De la constitution des fonds souverains

Les fonds souverains sont souvent présentés comme un instrument vertueux de gestion des rentes des ressources naturelles, visant à réduire l'impact de la volatilité des cours des matières premières sur l'économie, à réduire la tendance procyclique de la politique budgétaire et à favoriser une gestion plus transparente de la rente (Aoun et Boulanger, 2015). Les fonds souverains sont des fonds d'investissement publics à long terme sans passif exigible. Ils s'opèrent soit par des prises de participation (souvent minoritaire et diversifiée) dans les sociétés à l'étranger soit à des placements à long terme dans les banques étrangères, soit encore à des prises de participation dans des sociétés domestiques à des fins de développement. Ces fonds sont d'actualité en raison de la tendance vertigineusement

monétaire.

L'objet des fonds de stabilisation macroéconomique est qu'ils protègent les revenus du pays (les recettes budgétaires) contre les variations conjoncturelles des prix des ressources exportées. Les effets néfastes de la volatilité des cours des matières premières sur les pays et surtout les ménages pauvres ont requis l'unanimité dans la littérature empirique sur la question (voir Guillaumont et al. (2006) pour les effets de ces volatilités sur la survie des enfants dans les pays en développement). Ces fonds ont un effet stabilisateur sur l'économie nationale car lorsque l'économie subit un choc négatif (baisse des cours des matières premières), elle fait recours à ce fonds, en situation d'un choc positif (hausse des cours des matières premières), le pays épargne l'excédent des recettes. Par exemple, l'ancien Fonds de stabilisation de la Fédération de Russie dont la mission était d'épargner durant les années où le prix du pétrole dépassait 27 dollars, afin de pouvoir contribuer au financement du budget fédéral en cas de baisse de prix sous ce seuil.

Les fonds souverains permettent aussi d'assurer l'équité intergénérationnelle. Plusieurs fonds pour les générations futures sont identifiés : les Émirats Arabes Unis avec l'Abu Dhabi Investment Authority (ADIA) ou la Russie avec le National Wealth Fund, etc. La réussite du fonds souverain Norvégien est un cas d'école qui nécessite une présentation (voir Clin d'oeil suivant).

Les fonds souverains tchadiens

Le premier fonds souverain tchadien, Fonds pour les Générations Futures, résulte de la loi 001/PR/1999 qui, rappelons-le, était une conditionnalité pour l'exploitation du pétrole tchadien. Les autorités tchadiennes ont eu à invoquer des «menaces présentes sur les générations futures» (ie la rébellion dans l'Est) pour exiger, en décembre 2005, l'utilisation immédiate des fonds destinés aux dites générations et ajouter la défense du territoire aux secteurs prioritaires. Après une modification de la loi 001/PR/1999, cette réaffectation de l'argent du pétrole à l'effort militaire aura été l'objet de la bisbille entre le gouvernement tchadien et la Banque mondiale. Cette dernière reprendra sa coopération 9 mois après la rupture de relation avec le pays.

Sous l'impulsion, une nouvelle fois de la Banque mondiale, le décret 239/PR/MEF/03, portant mise en place du mécanisme de stabilisation des dépenses financées au moyen des revenus pétroliers a été adopté le 1er juillet 2003. D'après l'article 10 de ce décret, lorsque les revenus pétroliers directs effectifs sont inférieurs de plus de 20% aux revenus pétroliers directs de référence pendant plus de trois mois consécutifs, le cadrage macroéconomique et le cadre des dépenses à moyen terme sont révisés, et le programme de dépenses ajusté en conséquence.

Profitant du boom pétrolier en 2007-2008, le fonds de stabilisation n’était opérationnel qu’à partir de cette année. Ainsi, en 2007, 4 milliards de FCFA, soit 3,03% des revenus directs du pétrole, puis plus de 18 milliards de FCFA, soit 7,65% des revenus directs du pétrole en 2008, ont alimenté ce compte. La chute du prix du pétrole à partir de 2009 amorce la désépargne sur le fonds de stabilisation. Il représente un solde négatif de 15 milliards de FCFA en 2009. En 2012, le solde de ce compte est nul. La mauvaise conjoncture actuelle doit interpeller le pays sur l’importance des fonds de stabilisation.

De la distribution directe des revenus des ressources naturelles

Il existe des travaux relativement récents qui soutiennent une distribution directe des rentes à travers des transferts de cash aux populations (Birdsall et Subramanian 2004; Moss et Young 2009; Gelb et Grassman 2009; Segal 2009). L’exemple le plus cité est le Programme de transfert de cash de revenus pétroliers en Alsaka (Alaska Permanent Fund Corporation). L’hypothèse sous-jacente est que les transferts de cash sont plus efficaces que les dépenses publiques (Morley and Coady 2003). L’idée est que ces transferts affectent directement le niveau de revenus des ménages et sont susceptibles de réduire leur pauvreté. Dans ce contexte, le financement des biens et services publics est assuré par les recettes fiscales car le potentiel fiscal des ménages aurait augmenté avec leur niveau de revenus. Aussi, ce modèle est perçu comme un instrument de responsabilisation des décideurs publics qui doivent rendre compte de l’utilisation des

recettes fiscales et ce selon le principe de «no representation without taxation» (Tilly, 1975). L’implémentation de ces programmes peut engendrer un certain nombre de problèmes tels que les coûts administratifs élevés qu’ils génèrent, l’aléa moral et le paternalisme dont peuvent faire preuve ses bénéficiaires.

Recommandations de politique économique

Leçon 1: Vivement un fonds de stabilisation macroéconomique! La conjoncture actuelle, obligeant l’organisation d’un séminaire gouvernemental sur la mobilisation des ressources propres, doit interpeller les autorités sur le rôle stabilisateur d’un fonds souverain. L’échec du fonds de stabilisation créé en 2003 suggère le respect des conditions d’efficacité des fonds souverains issus des principes de Santiago (2008): (i) indépendance des pouvoirs politiques (entre l’Etat actionnaire et le gestionnaire du fonds) ; (ii) objectifs clairement définis, (iii) transparence sur la stratégie du fonds et (iv) bonne gouvernance interne du fonds.

Leçon 2 : Quels instruments pour le Tchad ? Il n’existe, malheureusement, pas une potion magique à proposer pour faire du tandem pétrole-développement une réalité dans un pays en développement comme le nôtre. En plus des instruments qu’offre la littérature économique, une politique volontariste en faveur du développement du pays s’impose pour nos plus hautes autorités. Prendre conscience que le caractère épuisable du pétrole n’est pas un discours universitaire ni un mythe et qu’il faut agir sans vergogne au risque se de heurter à l’iceberg qui n’est plus loin. Bien que la qualité des institutions ait la vertu de faire du pétrole une bénédiction, ce sont d’abord les hommes et femmes qui construisent des institutions solides.

Aristide MABALI

Clein d'oeil

Le fonds souverain norvégien, une réussite sans précédent !

Le fonds souverain norvégien (ou Government Pension Fund-Global) a été identifié dans la littérature économique comme une réussite sans précédent. Représentant 26 % en 2000 puis plus de 90 % du PIB norvégien en 2008, ce fonds a remplacé en 2006 le Government Petroleum Fund dont la date de création remonte en 1990. Ce qui fait de ce fonds, en juillet 2014, le premier fonds souverain au monde par montant de capitalisation, avec des actifs de 878 milliards de dollars. Ce fonds visait un double objectif : (i) se couvrir contre le risque de déclin de la production pétrolière et (ii) d’assurer une source de revenus supplémentaires avec l’augmentation des départs en retraite de la génération du baby-boom. Il contribue annuellement au budget de l’État à hauteur de 4 % de ses retours sur investissement. La gestion opérationnelle du fonds norvégien a été confiée à la Banque Centrale norvégienne. La gestion de ce fonds est prudente en raison de son profil à la fois défensif et diversifié, limitant les participations à moins de 5 %. Les investissements sont effectués exclusivement à l’étranger, principalement en Europe. En 2013, le fonds norvégien investissait 61.5 % dans les actions, 37 % dans les titres obligataires et 1 % dans l’immobilier. La gestion obéit à des règles relativement strictes en termes d’éthique avec une stratégie d’investissement socialement responsable. Ce fonds est l’un des facteurs de la relative stabilité du cours réel de la couronne norvégienne. En effet, en dépit de la très forte hausse du prix du pétrole sur la période allant du 4ème trimestre 2001 au 2ème trimestre 2008, le cours de la couronne norvégienne est resté stable. L’idée est que la prise de participation à travers le fonds souverains permet d’éviter les tensions inflationnistes qui sont susceptibles d’apprécier la monnaie nationale. Les performances du fonds norvégien sont assurées par leur fort degré de transparence et de la clarté des objectifs qui lui sont assignés. Le fonds fait l'objet d'un rapport trimestriel et annuel. Le rapport annuel, publié en anglais et en norvégien, est public, contrairement au rapport trimestriel à usage interne. Ses comptes sont vérifiés par la branche audit de la banque centrale norvégienne elle-même. La transparence et la gouvernance du fonds norvégien sont unanimement saluées. Ce modèle n’est donc pas aisément transposable dans des pays n’ayant pas la même tradition démocratique ni les mêmes institutions.

Source : Aoun et Boulanger, 2015 et Site internet de Norges Bank Investment Management

ESPACE CHERCHEURS TCHADIENS

"Choix de la langue d'éducation et entrepreneuriat au Tchad"

Par Douzounet, Nan-Guer Koulk, Fomba Kamga, Thierry Yogo et Tormal Gosngar (2014)



Leur article montre que les jeunes qui choisissent l’Arabe plutôt que le Français comme langue d’éducation sont plus susceptibles de devenir entrepreneurs. Cependant, ce type d’entrepreneuriat renvoie à la subsistance plutôt qu’aux activités de recherche de profits. Cet entrepreneuriat est plus élevé parmi les hommes (64%) que les femmes (52%), et parmi les jeunes (62%) que les adultes (56%). De telles activités sont généralement perçues comme un moyen de subsistance plutôt qu’une opportunité de génération de profits. Pour preuve, l’étude montre que les individus possédant un niveau d’éducation relativement plus élevé ou supérieur ont en général un accès plus facile à l’emploi dans le secteur public formel.

- (i) deux implications en termes de recommandations de politique économique découlent de l’étude : le bilinguisme devrait être promu à travers le système éducatif public formel au Tchad. En termes de bénéfices économiques, le multilinguisme augmente le capital humain et donc la probabilité d’avoir un meilleur emploi.
- (ii) Compte tenu de l’importance du secteur informel dans l’économie du pays, les politiques de l’emploi devraient se concentrer sur sa promotion et restructuration pour maximiser ses potentiels comme source d’emploi et de création de richesse.

Une des difficultés majeures à laquelle est confrontée la recherche au Tchad est le manque de visibilité des travaux déjà réalisés et l’inefficacité des stratégies de dissémination. La création de cette nouvelle rubrique dans Tchad Eco vise à combler ce manque de visibilité. Il se fixe pour objectif de promouvoir dans chaque nouvelle parution du journal des articles scientifiques écrits par des chercheurs tchadiens. Le site du CROSET dans sa rubrique documents de travail propose également des résumés de ces travaux ainsi que des liens de téléchargements pour la version intégrale des articles.

Lien de téléchargement pour cet article : <https://portal.pep-net.org/documents/download/id/24539>

Echange avec le Ministre du Pétrole et de l'Energie du Tchad, M. DJérassem LE BEMADJIEL relatif à la conjoncture économique au Tchad, les effets des nouveaux contrats pétroliers gagés sur la production, conclus avec la société Glencore et la problématique d'électrification du pays.

Tchad Eco : Pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs Monsieur le Ministre ?

Djérassem LE BEMADJIEL (DLB) : Je m'appelle **Djérassem LE BEMADJIEL**. Je suis né en 1975 à Moundou dans le Logone Occidental. Après mon baccalauréat en 1996, j'ai poursuivi mes études supérieures à la Faculté des Sciences Exactes et Appliquées de Ndjamen (Farcha). Après avoir décroché en 1999 un Diplôme d'Ingénieur en Hydrogéologie, Ressource et gestion de l'eau, je suis allé au Burkina Faso où j'ai obtenu un Master en Géologie fondamentale et appliquée. A mon retour au pays, j'ai été recruté à Schlumberger. Au sein de cette multinationale et sur la période 2002-2011, j'ai travaillé comme expert en stimulation et optimisation des puits pétroliers dans plusieurs pays du Continent (Ghana, Cameroun, Guinée Equatoriale, Congo et Gabon) mais aussi de manière partielle aux Etats Unis. Après cette riche expérience internationale, j'ai été Conseiller Spécial du Chef de l'Etat et Directeur Général Adjoint de la Raffinerie de Djermaya jusqu'à ma nomination comme Ministre du Pétrole et de l'Energie en Janvier 2013.

Tchad Eco : Pouvez-vous présenter votre département ministériel à nos lecteurs ?

DLB : Le Ministère du Pétrole et de l'Energie est en charge de la conception, de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi de la politique gouvernementale dans les domaines de l'Énergie et des Hydrocarbures. À ce titre, il est en charge de l'élaboration, de l'application de la législation et de la réglementation en matière de recherche, de production, de transport et de stockage des hydrocarbures sous sa forme liquide et gazeuse. Le Ministère est également compétent pour un ensemble de contrôles en lien avec le secteur extractif. Il est ainsi chargé du contrôle de la production, de l'approvisionnement, du stockage et de la distribution des produits pétroliers ainsi que celui des énergies conventionnelles. Enfin, le Ministère est en charge de la promotion et du développement des énergies nouvelles et renouvelables.

Tchad Eco : Pourriez-vous nous donner une vue synoptique des sociétés extractives au Tchad avec les activités de chacune d'elles ?

DLB : 13 multinationales pétrolières exercent actuellement au Tchad auxquelles il faut ajouter l'entreprise publique (SHT). 6 d'entre elles mènent exclusivement des activités exploratoires tandis que 2 mènent à la fois des activités exploratoires et de production (CNPCIC et Glencore). Des contrats sont en cours de ratification pour 2 sociétés (Moncrief Oil International Ltd et MEIGE PETROLEUM).

Tchad Eco : Actualité oblige, le Tchad a conclu en 2013 et 2014 deux accords avec la multinationale Glencore portant sur la vente d'hydrocarbures et un autre sur le prêt permettant de financer l'achat des actifs de Chevron dans le consortium Esso. Pourriez-vous expliquer tout cela en de termes simples au Tchadien lambda ?

DLB : Comme vous l'avez indiqué, le Tchad a contracté deux prêts avec la société Glencore. Le premier prêt est une sorte de préfinancement et je m'explique: Glencore était un client de la SHT avec laquelle il a un contract d'achat du brut perçu par ce dernier au titre de la redevance sur la production qui est versée en nature. En 2013, l'Etat, à travers la SHT a demandé à Glencore de payer en avance quelques cargaisons de futures productions : c'est le principe du préfinancement. Il faut noter que ce prêt est presque déjà remboursé aujourd'hui.

Le second prêt qui date de 2014 est en réalité ce qu'on appelle un « portage ». Bien que le Tchad ait obtenu plus de 1 milliard de US \$ pour le rachat des 25% des parts de Chevron, le remboursement de cette dette n'est pas effectué au niveau du Trésor Public. Les dividendes issus des 25% de la participation de la SHT dans le Consortium permettent de rembourser les prêts sans que l'Etat n'ait à déboursier des sommes supplémentaires. C'est donc le produit issu de la vente de ces 25% qui est utilisé pour le remboursement de ce second prêt.



Le Tchad est désormais partie prenante dans l'exploitation de son pétrole et c'est une première en Afrique Subsaharienne. Notons tout d'abord que le Trésor Public pourra renflouer ses caisses. Ensuite, une fois que le remboursement de ce prêt sera achevé, le pays pourra bénéficier de tous les dividendes de la SHT dans le Consortium. Ce qui constitue une aubaine car il permettra de financer les projets de développement qui vont booster l'économie du pays.

Il faut souligner que pour parvenir à ce résultat, le Tchad a dû manager ce dossier comme il se doit. Il a commis un cabinet d'avocats et d'experts en la matière. C'est ce qui lui a permis de vaincre toutes les barrières et d'éviter toute erreur.

En plus, c'est après avoir requis le support de plusieurs institutions financières et étudié leurs propositions respectives que le Tchad a décidé de retenir Glencore. Voilà en des termes simples comment le Tchad a conclu ces deux accords avec la multinationale Glencore.

Tchad Eco : Rétrospectivement et dans le contexte actuel de la baisse des prix du brut, pensez-vous que ces accords ont été bénéfiques pour le Tchad ?

DLB : Une fois de plus, je confirme que ces accords ont été bénéfiques pour le Tchad malgré la baisse du cours du brut. Car le Tchad, en plus de ces 25% de participation dans le Consortium de Doba, a des participations dans les deux compagnies TOTCO et COTCO qui gèrent le pipeline d'exportation. La baisse du prix du pétrole sur le marché international est un phénomène qui est hors de notre contrôle. En outre, cette baisse cyclique n'est pas la première du genre que le pays ait connu. Déjà en 2009, le prix du baril était descendu jusqu'à 40 dollars avant de remonter. Ce qu'il faut retenir, c'est que le pays n'a pas déboursé un franc du Trésor pour acquérir les 25% des actions et ne le fera pas non plus pour le remboursement de cet emprunt. Au contraire, il faudra féliciter l'équipe qui a travaillé autour du Chef de l'Etat pour cette acquisition. Non seulement ce rachat est très intéressant pour le Tchad, mais il a déjà rapporté plusieurs centaines de milliards de FCFA à l'Etat en 2014. Les champs du bassin de Doba n'ont livré qu'environ 12% de leurs réserves jusqu'aujourd'hui en termes de production et il ya environ 15 a 20 ans d'exploitation encore à venir. Si vous ajoutez à ces 25% le fait que le Tchad prélève une redevance de 12,5% sur la totalité de la production et applique un taux d'imposition de 60% sur le revenu imposable du consortium, le Tchad est aujourd'hui le plus grand bénéficiaire du pétrole qui sort du bassin de Doba. L'intérêt donc de ce rachat pour notre pays n'est plus à démontrer.

Tchad Eco : Estimez-vous qu'actuellement les nouveaux Contrats Pétroliers basés sur le principe de Partage de Production sont bénéfiques par rapport aux anciens Contrats de Concession? Si oui que nous disent les chiffres ? Et sinon, comment peut-on remédier la situation ?

DLB : Les Contrats de Partage de Production sont bien sûr très bénéfiques par rapport aux anciens Contrats de Concession et cela pour plusieurs raisons. Dans ce type de contrat, l'Etat est à la fois titulaire des titres miniers et détient la propriété des hydrocarbures du périmètre faisant l'objet du contrat. Il donne la possibilité à un contractant de réaliser pour son compte et au risque de ce dernier, l'exploration qui ne sera remboursée qu'en cas de mise en production. S'il y a découverte et

décision de développer le champ, le contractant finance le développement sous forme d'avances et reçoit, en contrepartie une part de la production pour couvrir la récupération de l'investissement qu'il a réalisé (Cost-Oil). Enfin l'un des avantages de ce type de contrat est que l'Etat est entièrement associé aux opérations et aux prises de décisions dans le cadre d'un comité de gestion. Il perçoit une redevance sur la production d'un taux de 14,25%, une participation de 25% à travers la SHT et enfin une partie du Profit-Oil avec un taux de partage compris entre 40 et 60%. En outre, toutes les grandes décisions stratégiques et opérationnelles dans le cadre de ce contrat doivent être prises avec l'accord préalable de l'Etat, ce qui est une avancée majeure comparativement aux Contrats de Concession.

Tchad Eco : La chute des cours du brut a entraîné un ralentissement des investissements dans le secteur pétrolier. Pensez-vous que cette situation sera durable et quel serait l'impact de ce ralentissement sur la production pétrolière ?

DLB : La chute des cours du brut a provoqué surtout un ralentissement au niveau des activités exploratoires. Les compagnies pétrolières se concentrent sur la réduction des coûts et le maintien du niveau de production actuelle. En termes de production, 2015 a été la meilleure année pour le Tchad. S'il n'y avait pas eu cette baisse des cours, le Tchad allait enregistrer des recettes pétrolières exceptionnelles. La production du pays a doublé en passant de 75 000 à 150 000 barils par jour. Malheureusement nous n'avons pas pu profiter de l'effet de ce doublement de production parce que le pétrole a entre temps perdu 70% de sa valeur. Donc sur le plan de production, la baisse du prix n'a pas impacté négativement la production. Du reste, la baisse des cours du brut n'est qu'un mouvement cyclique et du coup à moyen et long terme, il n'ya pas d'inquiétude à se faire. La chute actuelle ne sera pas durable, car selon les prévisions, les cours du brut repartiront à la hausse au cours de l'année 2016.

Tchad Eco : Quelles leçons tirez-vous de la brouille entre l'Etat et la CNPCIC relative au non-respect de l'environnement ? Quelles dispositions l'Etat compte prendre pour éviter que cela ne se produise à nouveau ?

DLB : L'Etat a tiré beaucoup des leçons. Concernant la CNPCIC, elle s'est engagée à se conformer aux dispositions légales, réglementaires et conventionnelles applicables en matière environnementale et au Plan de Gestion de l'Environnement pour la suite des opérations pétrolières et cela pour l'ensemble des sites pétroliers qu'elle exploite. C'est dans cette optique que le Ministère dont j'ai la charge a créé une Direction des Etudes Environnementale qui suit avec le maximum de diligences tous les aspects environnementaux pour éviter que cela ne se reproduise. Sur le terrain, la CNPCIC a fait déjà d'énormes progrès. A l'heure où je vous parle, elle arrive à réaliser des forages sans avoir à creuser des fosses à boue comme dans le passé. Elle utilise une technique qui est une nouveauté au Tchad et je crois que tous les autres opérateurs doivent adopter cette technique afin de mieux protéger l'environnement. Les boues qui ressortent des forages sont injectées dans un système de cuves en circuit fermé de sorte qu'aucune goutte ne touche le sol.

→ page suivante

A la fin du forage, la boue est traitée pour séparer la phase liquide de la phase solide. L’eau ainsi séparée est réinjectée dans le réservoir et les résidus solides sont stabilisés avec du ciment pour faire des pavés et des briques. Donc c’est une innovation intéressante qui montre que la CNPCIC prend désormais au sérieux les règles édictées pour la préservation de notre écosystème.

Tchad Eco: La fourniture d’électricité dans la capitale tchadienne s’est nettement améliorée depuis le début de l’année grâce aux efforts de la Société Nationale d’Electricité (SNE) sous le contrôle de votre département ministériel. Cette situation est-telle durable et s’étendra-t-elle aux autres grandes villes du pays ?

DLB : Vous savez sans énergie, il n’aura pas de développement et c’est grâce à ce processus de développement qu’on parviendra à l’émergence. Le problème d’accès à l’électricité est une priorité pour le Chef de l’Etat qui s’implique d’une manière active dans la résolution de ce déficit énergétique. Depuis plusieurs années des pistes de solutions ont été identifiées et nous avons travaillé avec l’appui des hautes autorités pour les mettre en œuvre. Le plus grand défi était la vétusté des infrastructures de transmission et de distribution de l’électricité dans N’Djamena. Ainsi des projets de plusieurs centaines de milliard de FCFA ont été exécutés et ce que vous voyez aujourd’hui, c’est donc une conjugaison des tous ces efforts réfléchis et bien orientés. On ne va pas repartir encore en arrière. L’amélioration observée sera pérenne et l’Etat apportera son soutien à la SNE pour maintenir ce niveau de service.

Vous remarquez avec satisfaction que la fourniture d’électricité s’améliore progressivement car nous avons renforcé les capacités de production de la SNE par une maintenance accrue des centrales et l’extension des réseaux électriques. En termes de production, les centrales de la SNE de Farcha I et Farcha II fournissent des puissances respectives de 14 MW et 60,2 MW. Celle de Djambalbar fournit 8 MW ce qui fait une puissance totale disponible de 82,2 MW. Si on ajoute à cela le complément apporté par les stations d’appoint V-POWER (20 MW), AGGREKO (20 MW) et la Raffinerie de Djerma (20 MW), la puissance disponible à N’Djamena se chiffre à 142,2 MW.

Il convient de noter que les 4 sous-stations (Garangosso, Djambalbar, Gassi et Lamadji) sont raccordées à la boucle de 90 KV donc sous peu, toute la ville sera connectée au réseau et on étendra cette opération dans les autres villes par le truchement de la boucle nationale de 225 KV.

Nous continuons à travailler sur le changement du carburant d’une partie des générateurs de la SNE au niveau de Ndjamena. Nous comptons avoir au moins 30 Mégawatts en utilisant les résidus de la raffinerie. Ceci nous permettra de déployer l’excédent de gasoil vers les villes comme Abéché, Sarh, Mongo, Ati etc. Nous avons aussi un projet d’électrification de la ville de Moundou par Glencore à partir du champ de Mangara. Ce projet qui est conçu pour 2 unités de 2 MW et la centrale à Gaz a été déjà installée. La SNE travaille donc sur le raccordement de cette centrale avec la ville. Ainsi au plus tard Mars 2016, la ville de Moundou connaîtra la même amélioration que Ndjamena.

Interview réalisée par Jareth et Aristide

Structure organisationnelle du Ministère du Pétrole et de l’Energie

- Comme pour l’ensemble des autres Ministères, la structure du Ministère comprend :
- un Secrétariat Général;
 - une Direction Générale du Pétrole;
 - une Direction Générale de l’Énergie;
 - une Direction Générale des Études Économiques, Juridiques et de l’informatique.

- Il existe également deux Délégations Régionales :
- la Délégation Régionale du Nord couvre la partie nord du pays.
 - la Délégation Régionale du Sud couvrant toutes les régions du sud.

- Il a sous sa tutelle trois sociétés et une agence, à savoir :
- la Société de Raffinage de N’Djamena (SRN);
 - la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT);
 - la Société Nationale d’Électricité (SNE);
 - l’Agence Tchadienne de la Radioprotection et de la Sécurité Nucléaire (ATRSN);

Numéro	Sociétés pétrolières au Tchad	Activités
1	Esso, Petronas et SHT	Production
2	CNPCIC, CLIVIDEN et SHT	Exploration et Production
3	OPIC (opérateur)	Exploration
4	Glencore (Petrochad Mangara) et SHT	Exploration et Production
5	Glencore (Griffiths Energy (Chad))	Exploration
6	Glencore (Griffiths Energy (DOH))	Exploration
7	United Hydrocarbon et SHT	Exploration
8	ERHC	Exploration
9	Global Petroleum	Exploration
10	SAS Petroleum	Exploration
11	GTI Regalis	Exploration
12	Moncrief Oil International Ltd	Ratification en cours
13	MEIGE PETROLEUM	Ratification en cours

Bienvenue les ODD, au revoir les OMD

Décidés en 2000 par les Nations Unies, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) constitués de 8 piliers ambitieux pour la période 2000-2015 ont été approuvés par l’ensemble des pays du monde et toutes les grandes institutions. Conformément à leurs objectifs, ils ont essentiellement plus que jamais uni les nations autour du combat pour l’éradication de l’extrême pauvreté dans le monde, la lutte contre les inégalités, l’accès à une éducation et une santé de qualité ainsi que la préservation de l’environnement. En guise de bilan sommaire, nous pouvons relever la diminution de l’extrême pauvreté dans le monde malgré la forte croissance démographique observée ces deux dernières décennies, des progrès notables dans la lutte contre le paludisme et la tuberculose ainsi que l’accès à l’eau potable à travers le monde. Malgré ces progrès au niveau global, les OMD n’ont pas été pleinement atteints du fait de plusieurs raisons parmi lesquelles la forte hétérogénéité entre les pays, l’intensification de la problématique du changement climatique qui ralentit les efforts fournis, l’avènement des crises financières et économiques au niveau mondial et la multiplication des zones de conflits.

La période fixée pour l’atteinte des OMD étant arrivée à échéance, les 193 pays membres de l’ONU réunis pour leur 70ème assemblée générale annuelle ont adopté, le 25 septembre 2015, 17 nouveaux objectifs plus ambitieux pour les 15 prochaines années, dénommés Objectifs de Développement Durable (ODD) :

- Objectif 1 : Eliminer la pauvreté partout et sous toutes ses formes
- Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et promouvoir une agriculture durable
- Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé
- Objectif 4 : Assurer l’accès de tous à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d’apprentissage tout au long de la vie
- Objectif 5 : Parvenir à l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- Objectif 6 : Garantir l’accès à l’eau et l’assainissement pour tous et assurer une gestion durable de l’eau
- Objectif 7 : Garantir l’accès de tous à une énergie durable, moderne et abordable
- Objectif 8 : Atteindre une croissance durable et créer des emplois décents
- Objectif 9 : Innover et construire des infrastructures résilientes
- Objectif 10 : Réduire les inégalités
- Objectif 11 : Bâtir des villes durables
- Objectif 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables
- Objectif 13 : Lutter contre le changement climatique
- Objectif 14 : Préserver les mers et les océans
- Objectif 15 : Préserver la biodiversité, les terres et les forêts
- Objectif 16 : Garantir l’Etat de droit, la paix et la justice
- Objectif 17 : Des partenariats et des moyens de mise en œuvre renouvelés

Les ODD intègrent massivement les préoccupations actuelles et se veulent une continuité des OMD dans leur ensemble et particulièrement ceux non atteints. L’atteinte de ces objectifs transformera le monde en un havre de paix où chaque individu mène une vie digne et décente. La période de 15 ans et la mobilisation des moyens nécessaires peuvent susciter des interrogations quant à l’effectivité de leur mise en œuvre mais face à une volonté planétaire forte nous leurs souhaitons plus de succès que les OMD pour le bien de tous.

Rony DJEKOMBE

Aristide MABALI primé à la Conférence Economique Africaine (Kinshasa, RDC)

Du 02 au 04 Novembre, s’est tenue à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo, la 10ème Edition de la Conférence Economique Africaine 2015 (EAC 2015), placée sur le thème « Lutter contre la pauvreté et les inégalités dans le Programme de développement pour l’après 15 ». Cette conférence, organisée conjointement par la BAD, le PNUD et l'UNECA, a vu la participation de plus de 250 délégués constitués des Décideurs, des partenaires au développement, des praticiens du développement, du secteur privé, de la société civile et des universitaires.

Cette rencontre a permis aux participants de débattre de la vision panafricaine d’une « Afrique intégrée, prospère et paisible, dont l’aspiration à l’émergence est conduite par ses propres citoyens et qui, par la même occasion, incarne une force dynamique sur la scène mondiale. » Tirant leçon des OMD dont l’Afrique n’a réussi qu’à atteindre 2 (Education primaire universelle et Parité du genre au niveau de l'éducation primaire), les discussions ont porté sur comment l’Afrique pourra réaliser les OMD. Particulièrement, il est question de rendre opérationnels l’Agenda 2063 de l’Union Africaine et la Position Commune Africaine pour l’après 2015 sur les ODD.

Trois Tchadiens ont participé à cette conférence, à savoir le Directeur Général Adjoint du Plan et des Etudes du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, M. **Walngar Sadjinan Déba**, l’Economiste National du PNUD, M. **Masra Ngoïdi** et du Chercheur, M. **Aristide MABALI**.

Le Tchad s’est distingué à cette conférence. En effet, MABALI, doctorant en Economie au CERDI, Directeur Scientifique du CROSET et Rédacteur en chef de la Revue économique « Tchad Eco », a reçu le "Prix du meilleur article présenté à la AEC-2015". L’article primé est intitulé «*Oil resources and Regional Development in Chad: Impact Assessment of Oil Project Doba on Poverty in Oil Host Region* ». D’après M. **Abdoulaye Mar Dièye**, Economiste et Directeur du Bureau Régional pour l'Afrique du PNUD, l’article s’est distingué des autres meilleures présentations par une « *revue de littérature bien construite, une approche méthodologique irréprochable, une approche empirique réfléchie et répondant à la problématique et des implications politiques et économiques concrètes très fortes en lien avec la résilience des économies en développement.* » Avant que l’auteur de l’article ne soit ovationné par toute la salle, M. Abdoulaye Mar a souligné à juste titre les difficultés auxquelles sont confrontés les chercheurs en Afrique et surtout a exprimé le souhait que leurs travaux soient pris en compte dans la formulation des politiques économiques des Etats.

Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers et transparence dans la gestion des revenus pétroliers au Tchad

Par M. NDOUBAHIDI SAMADINGAR François, Economiste et Chef de Département Etudes et Contrôle au CCSRP

Créé par la Loi n°001/PR/99 portant gestion des revenus pétroliers, le Collège de Contrôle et de Surveillance des revenus Pétrolières (CCSRP) a pour principale mission le contrôle de l'utilisation des revenus pétroliers. Sa création résulte des pressions exercées par la communauté internationale et les Organisations de la Société Civile (OSC) sur le pays afin de s'assurer que la rente pétrolière soit effectivement utilisée en faveur de la réduction de la pauvreté. Il est composé des personnalités hétéroclites provenant de différentes institutions de l'Etat et d'OSC.

Il a contribué de manière significative au processus de gestion des revenus pétroliers. Le Collège a joué son rôle de gardien de la transparence dans la gestion des revenus pétroliers directs (dividendes et redevances) en publiant annuellement des rapports rendant compte de l'utilisation des revenus.

Les contrôles exercés par le Collège

Le Collège exerce principalement deux types de contrôle. Des contrôles à priori qui visent à s'assurer que les revenus inscrits au Budget de l'Etat correspondent aux dispositions prévues par les textes. Dans le cadre de ce type de contrôle, sa mission consistait à s'assurer que les ressources pétrolières inscrites dans le budget correspondent aux dispositions de la loi précitée. Après ce contrôle, le CCSRP donne son accord d'engagement et de paiement pour les budgets des secteurs prioritaires et de la région productrice.

Le contrôle à posteriori exercé par le Collège consiste quant-à lui à effectuer des missions de contrôle sur les sites des investissements. Cette prérogative du Collège est définie par l'article 31 du décret n°1094/PR/PM/2014. L'exercice de ce contrôle lors d'investigations a permis de relever plusieurs manquements et malversations. Ces contrôles ont permis au collège de formuler des recommandations dont le suivi tarde à se concrétiser. Pour ce type de contrôle, le Collège est habilité à mener des inspections dans les locaux des Ministère impliqués (Finances, Pétrole et secteurs prioritaires). Ces contrôles permettent de s'assurer que les dépenses engagées sont conformes au budget approuvé. Les inspections peuvent prendre la forme d'un contrôle du processus de la dépense, d'un type particulier de dépenses sur une période de temps. Dans le cadre de l'exercice de ce contrôle, le Collège est autorisé par les textes à réclamer et à obtenir auprès des départements et services concernés, les informations nécessaires à la bonne conduite de sa mission.

Il exerce enfin un contrôle sur les revenus pétroliers avant et après sa commercialisation. Le contrôle ex-ante consiste à recueillir les données sur la quantité du brut extrait depuis les stations de pompage auprès du Ministère du Pétrole. Ex-post, le contrôle consiste à s'assurer de la réalité des redevances et des dividendes

perçus.

Relations entre le Collège et les institutions de l'Etat et les OSC

Le Collège entretient une étroite collaboration avec d'une part le Ministère des Finances et d'autres parts avec le Ministère du pétrole. Avec le Ministère des Finances, il intervient non seulement dans le processus de préparation du budget mais aussi dans le contrôle de l'exécution budgétaire.

En ce qui concerne la préparation du budget, le Collège reçoit un certain nombre de documents budgétaires. Il participe aux discussions budgétaires relatives aux Ministères Prioritaires. Il reçoit du Ministère des Finances, le projet de budget 10 jours avant sa discussion en Conseil des Ministres. Le Collège formule par écrit son avis sur le projet de budget au Conseil des Ministres. Il reçoit le projet de budget dès son approbation par le Conseil des Ministres à titre d'information. Le Ministère des Finances assure également l'accès du Collège au modèle de projection des revenus pétroliers en lui transmettant chaque mise à jour des projections de revenus pétroliers. Il lui communique également les relevés des Comptes Spéciaux du Trésor et les rapports d'audit des comptes pétroliers.

En matière d'exécution budgétaire, il vérifie la conformité des engagements avec les plans d'allocations détaillés dans les Secteurs Prioritaires avec la LFI. Pour cela, le Collège reçoit des Ministères Prioritaires leur programmation et plan d'engagements annuel, leur plan annuel de passation des marchés, ainsi que leur mise à jour périodique. Il reçoit tous les mois, le tableau d'exécution du budget du Ministère en charge des Finances. Le Collège s'assure notamment que les fonds déposés dans les Comptes Spéciaux du Trésor en vue du financement des dépenses dans les Secteurs Prioritaires sont engagés conformément à un plan d'allocation des revenus pétroliers détaillé, préparé annuellement avant le 15 Septembre de chaque année. Il effectue sur la base de ces documents des contrôles à priori et à posteriori décrit précédemment.

Les relations avec le Ministère du pétrole se limitent jusqu'ici à une transmission dès leur réception les rapports d'activités et financiers des compagnies pétrolières.

Du fait de la nature diversifiée de sa mission, le Collège collabore également avec un certain nombre d'acteurs tels que les Ministères prioritaires, les institutions de la république (Assemblée Nationale, Cour des Comptes, ...), le Comité Provisoire de Gestion des Revenus Pétroliers destinés à la région productrice (CPGRP), la BEAC, l'Organe Chargé des Marchés Publics (OCMP) et les partenaires techniques et financiers du pays (Banque mondiale, Union Européenne, l'Union Africaine, ...).

Difficultés du Collège dans l'exécution de ses prérogatives

Les difficultés du collège peuvent s'apprécier à deux niveaux. D'une part des difficultés de fonctionnement résultant d'une faiblesse de ressources financières et humaines qui

l'impactent grandement dans l'exercice de ses prérogatives. Ces difficultés se sont exacerbées suite à l'élargissement de ses missions de contrôle.

Mis à part ses difficultés de fonctionnement, le collège éprouve également un certain nombre de contraintes qui l'empêchent d'exercer efficacement et en toute transparence sa mission. Plusieurs missions d'audit sur

l'évaluation de performance du Collège ont diagnostiqué des problèmes de gouvernance au sein du Collège. En outre, les difficultés liées au manque de partage d'information avec les Ministères impliqués dans la gestion des revenus pétroliers nuisent considérablement à l'efficacité des contrôles exercés par le Collège. Compte tenu de toutes ces faiblesses, ce dernier a organisé en Mai 2012, un atelier d'échange réunissant tous les acteurs de la gestion des revenus pétroliers. Cet atelier a permis d'aborder ces difficultés et d'explorer des pistes de solutions.

Ces difficultés de collaboration sont en passe d'être résolues avec l'ambition du nouveau bureau élu du Collège d'entreprendre les réformes des textes juridiques régissant l'organisation, le fonctionnement et les conditions de contrôle et de surveillance de cette institution, afin de lui permettre d'assurer sa mission avec sérénité, rigueur et efficacité dans le but ultime de renforcer sa performance.

Résultats obtenus par le Collège

En dépit du contexte international difficile, la dynamique de croissance enregistrée au cours de ces dernières années grâce à l'exploitation



NDOUBAHIDI SAMADINGAR F.

du pétrole a favorisé une gestion budgétaire globalement satisfaisante surtout ces dernières années. Dans le cadre du PAMFIP et d'autres programmes soutenus par les partenaires techniques et financiers du pays, le cycle budgétaire et la gestion de la trésorerie ont été améliorés pour assurer la qualité des investissements publics et le financement des services sociaux. Cela a permis notamment de limiter la part importante des dépenses extrabudgétaires.

Les nouveaux défis qui se posent au Collège consistent à s'assurer de l'effectivité de l'application de la loi sur la gestion des revenus pétroliers à tous les champs pétroliers du pays. Un autre défi est relatif à la nécessité de faire correspondre les projets d'infrastructures aux besoins réels des populations. Il doit également fournir des efforts dans le domaine de la traçabilité des revenus pétroliers et veiller à ce que ses recommandations formulées dans les rapports annuels soient suivi par les autorités.

Missions du Collège

L'objectif principal du Collège est de permettre aux autorités tchadiennes de s'assurer que les revenus pétroliers sont utilisés pour la lutte contre la pauvreté. A cet effet, le Collège veille à ce que les revenus du pétrole soient rigoureusement comptabilisés dans les comptes de l'Etat selon les textes réglementaires nationaux et les normes internationales dans la transparence. La compétence du CCSRP s'étend aussi au contrôle des revenus pétroliers directs ainsi que leur utilisation. Selon la loi n°001 et le décret n°240/PR/MEF/03 portant organisation, fonction et conditions du Collège, le CCSRP a pour mission de:

- (i) vérifier la conformité des engagements sur les Comptes Spéciaux du Trésor avec la Loi de finances (LFI) ;
- (ii) autoriser et contrôler les décaissements des comptes spéciaux et l'affectation des fonds.
- (iii) suivre et contrôler la mobilisation des revenus pétroliers directs ;
- (iv) effectuer des contrôles sur le terrain afin de s'assurer de la réalité des investissements et évaluer leur impact sur la réduction de la pauvreté.

Aperçu des difficultés éprouvées par le Collège de Contrôle

Difficultés de fonctionnement : Globalement, le collège éprouve des difficultés à mobiliser des ressources financières bien que l'Etat s'efforce ces dernières années à augmenter sa subvention.

Difficultés dans l'exercice des missions de contrôles : Le collège est exclu de fait des réunions du comité de cadrage qui élabore entre autres les projections des recettes pétrolières. Il éprouve aussi des difficultés à collecter les données auprès du Ministère des Finances et de celui du Pétrole. Il convient de noter aussi les longs délais de transmission des documents qui ralentissent les missions de contrôle.

Le manque de suivi des recommandations des missions de contrôle : Bien que les contrôles du Collège aient révélé des malversations dans les passations des marchés publics, les recommandations issues de ces contrôles ne sont pas suivies d'effets. Ces missions ont permis par exemple de révéler une forte tendance à passer des marchés négociés sans justification, échappant ainsi à toute concurrence. Ces pratiques entraînent un manque à gagner conséquent et préjudiciable pour l'Etat. On constate aussi une absence de transparence dans le recrutement des bureaux d'études, qui entretiennent dans la plupart des cas des relations opaques avec les responsables des Ministères prioritaires et les bénéficiaires.

Le syndrome Hollandais et le « Dutch Disease » du Tchad

Le terme « syndrome hollandais » ou « mal hollandais » mieux connu sous l'anglicisme « Dutch Disease » a été exposé au cours des années 70, au moment où eurent lieu les débats relatifs aux problèmes qui risquent de se poser à la Grande Bretagne, eu égard à la découverte de gisements de pétrole (The Economist, 1977). Cette situation renvoie aux difficultés rencontrées par l'économie hollandaise à la suite de la mise en exploitation dans les années 60 des réserves de gaz naturel du gisement Slochteren. Les analystes à travers ce terme ont tenté d'étayer un phénomène étrange auquel l'économie hollandaise était confrontée après le premier choc pétrolier. Il s'agit alors de démontrer le caractère excluant des exportations du pétrole vis-à-vis des autres exportations et ses effets néfastes sur l'ensemble de l'économie.

Le corpus théorique du syndrome hollandais

Plusieurs auteurs ont tenté de décrire les causes et les effets de ce phénomène qui peuvent nous servir de repères ou d'exemples. Selon Bhagwati (1972), le phénomène se traduit par une diminution de la production des biens échangeables autres que ceux du secteur en boom, entraînant ainsi une-quasi dépendance de son ultime ressource naturelle. Cet appauvrissement engendre systématiquement une baisse du revenu réel. La thèse de la croissance appauvrissante a été évoquée pour encourager les pays en voie de développement à adopter une stratégie tendant à restreindre les exportations de matières premières, correspondant à leur avantage « naturel » et à promouvoir en priorité la production des biens se substituant aux importations. Cette stratégie, qualifiée d'industrialisation par substitution des importations, était considérée comme un levier permettant aux pays exportateurs des produits primaires d'échapper à la croissance appauvrissante. Autrement dit, il faut éviter la spécialisation productive de l'économie.

Bairoch (1967), pour sa part a mis l'accent sur deux aspects : la notion d'enclave et celle des comportements rentiers. La première vision considère que l'industrie extractive (IE) dans les pays du Tiers-Monde est une industrie enclavée ; ses effets d'entraînement sur le reste de l'économie sont faibles, voire même inexistants. En réalité, l'effet d'entraînement se manifeste par la capacité technologie et d'innovation d'une grande entreprise ou grande industrie à stimuler celle des Très Petite et Moyenne Entreprise ou sous-traitante dans un environnement donné. L'auteur retient quatre

types d'effets pour définir l'IE enclavée : l'effet induit à travers l'infrastructure de transport réalisée pour l'évacuation des productions des IEs, l'effet induit à travers l'équipement des exploitations minières, l'effet induit à travers la masse salariale distribuée par l'IE et enfin l'effet induit par les possibilités d'investissements offerts par les profits réalisés dans cette industrie. Dans le contexte des pays du Tiers-Monde, aucun de ces quatre effets ne joue. Le secteur extractif est sans liens directs avec le reste de l'économie ; il n'a donc pas d'effets d'entraînement sur le potentiel productif national. Le lien entre secteur extractif et reste de l'économie passe par le budget de l'Etat qui récupère une partie des ressources. Selon l'auteur un constat sur les effets suivants se dégage bien évidemment : le dualisme, la désarticulation et la « désagriculturation » de l'économie. Le deuxième concept a étayé les blocages du développement axé sur l'exportation des

apparait de même une perte de compétitivité des produits manufacturiers (le textile, l'huile, le sucres...) tchadiens résultant de « l'effet d'attraction à la manne pétrolière ». D'ailleurs, considérant le modèle de l'enclavement de l'économie de Bairoch, il est clair que les IEs dans les pays en développement et plus particulièrement au Tchad ont constitué des enclaves économiques, c'est-à-dire des agents extrêmement capitalistiques qui présentent peu d'opportunités d'industrialisation ou de perspectives technologiques et sont sans effets d'entraînements majeurs sur les autres secteurs de

l'activité économique comme le témoigne ces quelques activités de sous-traitance sans enjeux technologiques majeurs réalisées par certaines PME tchadiennes avec le Consortium. Ce dualisme n'est pas seulement économique mais aussi social du moment où survivent des tchadiens ayant des revenus élevés et ceux ayant des revenus très faibles, des agriculteurs et éleveurs convaincus,



Dr. P. D. SANDJIMBAYE

In fine, l'impact de l'IE sur le reste de l'économie est positif du point de vue macro-économique mais faible en terme d'entraînement et de polarisation industriel.

ressources naturelles en faisant référence à l'idée d'une disparition des comportements axés sur la production au détriment de comportements d'accès aux revenus liés à l'irruption d'une rente. Il en découle de ce comportement que dans la plupart des pays exportateurs de pétrole, les Etats ont des comportements rentiers qui conduisent à une consommation publique et privée aboutissant aux seuils de diversification comparables et parfois même supérieurs à ceux atteints par les pays déjà développés tandis que les structures productives et d'exportation restent archaïques, voire s'essoufflent. L'amélioration du bien-être économique et social (éducation, santé, habitat, etc.) dans les économies rentières s'apparente au développement, mais sans la croissance, c'est-à-dire l'existence d'une réelle base productive. Les niveaux de vie élevés, dans ce type d'économie, n'y reflètent en rien un développement réel des forces productives.

Les performances économiques du pays à l'ère pétrolière

L'apparition des IEs au Tchad a accentué le dualisme (juxtaposition et développement de deux secteurs économiques tel que le secteur primaire et le secteur tertiaire), la désarticulation (non articulation du secteur secondaire ou du tissu industriel) et « désagriculturation » à travers l'exode rural de l'économie déjà existant à l'ère ex-ante pétrolière chez nous malgré le déploiement des intenses projets agricoles gouvernementaux non suivi des impulsions de la main d'œuvre rurale proliférante en villes. Il

déterminés et ceux qui ne le sont pas. Dans l'optique soutenabilité de l'économie tchadienne et sociétés extractives au Tchad, l'entrée massive de flux financiers, s'ils ne sont pas bien alloués, pourrait produire des effets pervers de la dépendance en ressources naturelles. Raison pour laquelle le Tchad ne doit pas compter sur les IEs pour développer son tissu industriel. Par ailleurs, les variables scénarii des économistes ont bien avant suggéré qu'en cas de chocs exogènes (chute des cours du pétrole), les indicateurs d'endettement du Tchad se dégraderaient rapidement (BAD, 2007).

L'objectif de l'exploitation pétrolière était logiquement de réduire la pauvreté, de promouvoir l'emploi, d'effectuer un effet entraînement et de polarisation des entreprises. Comparativement à la période avant pétrole, le pays a enregistré de très bonnes performances en matière de croissance économique. Ainsi, entre 2000 et 2013, la croissance du PIB réel par habitant s'est établie en moyenne annuelle autour de 5,12%. La production par tête a presque doublé passant de 367,5\$ pour atteindre 741 \$ en 2013. Par rapport à la période précédente, le niveau général des Prix à la Consommation s'est considérablement accru. Il est passé de 87 en 2000 (année de base 2005) pour s'établir à plus de 128 en 2013. En

moyenne annuelle, il a progressé de 3,25%.

Risque de syndrome hollandais au Tchad ?

Sur la base de l'examen des prix des biens non échangeables, FMI (2009) et Kinda (2010) ne trouvent aucun signe de syndrome hollandais au Tchad. Les déterminants de l'inflation dans le pays résultent plus des fluctuations des précipitations de pluies, du taux de change réel et des dépenses publiques (Kinda, 2010). La seule variable qui pourrait jouer est l'augmentation de la masse salariale, qui est passée de 5 % du PIB non pétrolier en 2000 à plus de 9% en 2008. Le nombre total d'emplois de la fonction publique est passé de 57 000 en 2001 à 117 000 en 2008 et le salaire moyen en termes réels a progressé d'environ 47 %.

Notons que même avant le démarrage de la production pétrolière, le coton était enlisé dans des problèmes qui n'ont pas été aggravés par le pétrole. Toutefois, il est possible que les redevances pétrolières aient modéré les incitations à lancer la réforme de la filière coton.

En tout état de cause, « le concept de malédiction des ressources naturelles soutient l'idée que la dépendance en matières premières est préjudiciable à la croissance économique, bien qu'une brèche ait été ouverte dans la littérature économique pour conditionner ce phénomène à la qualité des institutions » (Tchad Eco N°1).

Les solutions pour éviter la survenance du syndrome hollandais au Tchad

Les solutions pour éviter le risque du mal Hollandais au Tchad sont nombreuses. Ces solutions consistent en une meilleure gouvernance et une promotion d'une plus grande transparence budgétaire. Il passe aussi par une diversification des sources de recettes qui permettrait d'accroître les recettes fiscales hors pétrole, une meilleure efficacité de la dépense publique par le biais de l'implémentation des procédures de passation des marchés publics plus transparentes, une programmation des dépenses basée sur les besoins des populations et une répartition égalitaire des investissements sur l'ensemble du territoire national.

Tchad Eco vous offre l'opportunité de vous faire connaître via des insertions publicitaires et des publi-reportages.

L'exploitation pétrolière et la protection de l'environnement, les textes régissant le secteur, leur force et faiblesse

Les industries extractives (IE) en général et l'industrie pétrolière en particulier n'ont que pour lieu d'exécution, le sous-sol ou le sol. De ce fait, elles partagent nécessairement avec les activités humaines et les ressources biophysiques le milieu. On ne peut envisager la mise en œuvre d'une IE sans présager de ses impacts sur le milieu. Ce qu'il y a souvent lieu de faire, c'est d'entourer cette mise en œuvre d'instruments juridiques efficaces pour permettre une mise en œuvre respectant l'environnement.

Le Tchad avec le pétrole de Doba s'est inscrit sur la liste des pays à IE. Depuis le 10 octobre 2003, le brut tchadien est vendu sur les marchés internationaux. S'en sont suivis le pétrole du bassin de Bongor raffiné à Djarmaya depuis 2011 et la mise en place de la cimenterie de Baouré. D'autres ressources comme l'or s'exploitent de façon artisanale mais qui ne sont pas sans conséquence sur le milieu.

Les outils de suivi et contrôle de l'application du Plan de Gestion de l'Environnement

Pour la gestion rationnelle des ressources ainsi que les impacts sur le milieu biophysique et humain, des instruments ont été créés aussi bien du côté de la Banque Mondiale que du Gouvernement Tchadien pour la mise en pratique du PGE élaboré en prélude du projet. Le PGE est un document cadre où toutes les mesures de protection de l'environnement, de restauration du milieu dégradé, de la compensation des hommes ayant subi des dommages, ... y ont été consignées. La Banque Mondiale a commis les instruments suivants : le Groupe International Consultatif (GIC) ; le groupe externe de suivi de la conformité environnementale (ECMG) ; le Panel d'inspection en matière d'environnement et le comité interne de la surveillance du projet.

Le Gouvernement quant à lui, a mis en place les instruments suivants : le Comité Technique National de Surveillance et de Contrôle (CTNSC) des aspects environnementaux du projet, le collège de contrôle et de surveillance des revenus pétroliers (CCSRP) et le Comité Provisoire de Gestion des 5% des Revenus Pétroliers (CPGRP).

Les organisations de la société civile se sont aussi organisées autour des instances comme la Commission Permanente Pétrole Locale (CPPL), la Commission Permanente Pétrole de N'Djaména (CPPN), le Réseau de suivi des activités pétrolières (RESAP) et le Groupe de Recherche Alternative et de Monitoring du Projet Tchad-Cameroun pour apporter leur contribution à la gestion des ressources pétrolières.

Notons que beaucoup d'outils juridiques ont encadré l'exécution du projet de Doba. Ils servent de référence pour les autres projets qui ont suivi.

Exploitation pétrolière et Environnement

Depuis quelques années, la consommation mondiale de pétrole a dépassé les 80 millions de barils/ jour pour atteindre 87,4 millions en 2010. Notre civilisation "boit" chaque jour plus de 12 milliards de litres de cette énergie fossile. Malgré la baisse de leur consommation en 2012, les Etats-Unis demeurent les plus gros consommateurs de pétrole. Ils sont suivis par la Chine et l'Inde dont la consommation croît rapidement. Le monde a déjà consommé 1 200 milliards de barils de pétrole. Les réserves prouvées de pétrole représentent aujourd'hui 1 500 milliards de barils. Ce qui représente 40 ans de notre consommation actuelle.

Aujourd'hui, nous nous déplaçons beaucoup plus qu'il y a 30 ans, et nous le faisons très souvent avec des moyens de transport polluants comme l'automobile ou l'avion. Au niveau mondial, les transports sont à l'origine d'environ 15% des émissions de gaz à effet de serre, et 50% du pétrole est consommé par ce seul secteur. Les énergies fossiles sont très émettrices de gaz à effet de serre lors de leur combustion.

L'extraction de cette énergie fossile passe par la mise en place des IE colossales, qui utilisent des procédés « environnemicides ». S'il est difficile voire impossible de nier l'importance du pétrole dans la quasi-totalité des secteurs d'activité de l'ère contemporaine, ce serait pratiquer la politique de l'autruche en ne reconnaissant pas les effets néfastes de l'industrie pétrolière sur l'environnement.

L'ouverture de la savane ou de la forêt lors de l'installation des IE, porte atteinte aussi bien à l'épanouissement faunique qu'à la croissance floristique. La santé des populations environnantes se voit aussi reléguée au second rang des priorités. Les torchères de gaz qui brûlent sans arrêt et l'odeur des hydrocarbures, causent des maladies aussi bien respiratoires que cutanées aux riverains et aux employés. Ceux-ci sont aussi victimes des nuisances sonores produites par les industries pétrolières.

Impacts sur le milieu

Destruction des savanes et forêts : L'extraction pétrolière menace la forêt qui est un régulateur de la vie par une destruction liée à l'implantation de l'IE, et par une destruction liée à la pollution. Pour ce qui est du Tchad, la zone pétrolière du bassin de Doba est située dans la zone de savane, zone de transition vers cette zone forestière, poumon de l'humanité. Une disparition de cette savane ouvrira la voie à la « sahélistisation », puis à la désertification de la forêt. D'où la nécessité de prêter une attention particulière pour cet écosystème.

Destruction liée à l'implantation de l'IE : L'IE appelle lors de sa mise en place, le déploiement d'une technologie lourde et à la pointe. L'exploitation du pétrole exige le défrichage d'importantes zones. C'est ce qui a été observé au Cameroun et au Tchad lors de la mise en place d'un oléoduc d'une longueur de 1070 km, destiné à transporter le pétrole foré à Doba au Tchad jusqu'aux côtes Camerounaises à Kribi. Une grande variété de plante a donc ainsi été décimée sur une longueur de 1070 kilomètres. Les essences les plus rares devant servir à la médecine traditionnelle et à la botanique ont ainsi été obligées à disparaître. Dans la zone d'opération, les plateformes, les bases vies, les routes inter puits, le centre des opérations, prévue pour occuper moins de 3000 ha, sont en dépassement à l'heure actuelle. Il en est de même pour les puits qui, de 300 puits prévus sont au-delà des prévisions, avec comme corollaire, la pression sur les ressources de la région.

Destruction liée à la pollution : La pollution produite lors de l'extraction pétrolière agit négativement sur la protection et le maintien des forêts. Les forêts subissent un effet de serre résultant des torchères des gaz. Le déversement du pétrole dans le milieu forestier ne permet pas le développement normal des espèces. En effet, lorsque le pétrole recouvre les racines des arbres, il empêche l'oxygène de circuler dans les tissus des

racines enfoncées dans les sols anoxiques. Le pétrole peut être absorbé par les racines, véhiculé jusqu'aux feuilles et bloquer la transpiration. Il peut perturber les membranes des racines et provoquer une concentration mortelle de sel dans les tissus. Des cas de déversement ont été signalés aussi bien pour le projet Doba que le projet du bassin de Bongor.

S'agissant des déversements, le cas le plus marquant est le déversement accidentel de Koudalwa qui a créé une embrouille entre le Gouvernement Tchadien et la



Dr. MADJIGOTO Robert

CNPCIC. Le gouvernement a annoncé avoir suspendu "toutes les activités" de la filiale tchadienne de la CNPCIC pour "violation flagrantes des normes environnementales" dans ses forages d'exploration de brut dans le sud du pays.

"Nous nous sommes rendus sur les zones d'activité de la China National Petroleum Corporation International Chad (CNPCIC) à Koudalwa (environ 200 km au sud de N'Djaména), où nous avons constaté une violation flagrante par cette société des normes environnementales", a déclaré le ministre du Pétrole, Djérassém Le Bémadjel, en annonçant la suspension des activités de la société dans le pays, sans préciser la durée de cette mesure. Pour le ministre, **"le comportement de la CNPCIC est inadmissible. Toute la chaîne hiérarchique de cette société va répondre de ses actes"**.

Il a donc adressé une amende de plus d'un milliard de dollars à la CNPCIC pour les dégâts causés par ses activités. 1 milliard et 200 millions de dollars (870 millions d'euros). C'est précisément le montant de l'amende que le ministère tchadien de l'Environnement a notifié à la société. Après le paiement de tout ou partie de cette somme, la mesure avait alors été levée au début de l'année 2014.

Mais la notification du ministère transmise à la CNPCIC en date du 21 mars, précise que les mauvaises pratiques d'exploration des hydrocarbures et de gestion des déchets n'ont pas cessé. Du brut s'est déversé lors de l'exploitation mais il a été enfoui dans des fosses à même le sol, sans aucune précaution, entraînant notamment une contamination des nappes phréatiques.

Les boues de forages, déchets hautement toxiques, ont également été sommairement placées dans des fosses à ciel ouvert, provoquant une contamination des eaux souterraines et de surface.

Des carrières de 3 à 4 mètres de profondeur (la norme requise est de 1m50), ont par ailleurs été creusées lors de l'exploitation sans être sécurisées, ce qui représente un danger permanent pour la population et la

faune locale. Comme on le voit, le risque est aussi grand aussi bien pour le milieu physique qu'humain.

Les conséquences sur les divers milieux : La disparition d'arbre entraîne l'érosion des terrains et l'avancée du désert. C'est à juste titre que l'on peut affirmer que où l'homme passe la forêt trépassé. Avec son lot de conséquence sur le mode de vie des populations. La qualité de l'air change, les habitudes alimentaires sont perturbées. Les pygmées de la sous-région sont par exemple contraints à changer d'une manière drastique leur mode de vie qui repose sur leur environnement naturel.

La Commission Mondiale sur les Forêts et le Développement Durable rappelle que « quelques 350 millions de personnes les plus pauvres de la planète sont entièrement dépendantes des forêts pour leur survie ». De plus, certains groupes ethniques ont longtemps considéré l'environnement naturel comme une réserve de protéines carnées (faune) et de terre (culture et élevage).

Destruction faunique : Le patrimoine faunique riche et varié, élément socioculturel depuis des temps mémoriaux revêt de nos jours une importance capitale sur les plans économiques et scientifiques. Au plan économique, la faune est le levain d'une industrie touristique en pleine expansion. Au Cameroun par exemple, ce secteur contribue annuellement à plus d'un milliard de FCFA aux caisses du trésor public et génère de nombreux emplois.

Au plan scientifique, la faune contribue au maintien de la chaîne vivante constituée par les animaux, les plantes et les hommes. En effet, la faune assure la composition de la flore. Nombreuses espèces fauniques assurent la dissémination et la fructification de certaines espèces végétales et d'autres espèces ne peuvent germer qu'après avoir transité dans l'estomac de certains animaux. Sans rendre seul responsable de la disparition de la ressource faunique, l'IE, la présence permanente des engins produisant du bruit dans un habitat, contribue à faire fuir les animaux.



Destruction floristique : Toute la richesse floristique présente un intérêt scientifique indéniable. Ils sont importants dans la recherche en laboratoire, dans le maintien de la chaine alimentaire et dans la pharmacopée. La médecine traditionnelle qui est forte présente dans les mœurs et coutumes des habitants de la sous-région, tire ses décoctions de cette flore, et la considère comme une grâce divine. Grâce à son rôle régulateur du climat et fertilisant du sol, la disparition de la flore fragilise les conditions de vie de la population des sites d’industries extractives.

Les effets sociaux et sanitaires : La santé des populations d'une région est étroitement liée à la qualité de son environnement. Des millions de personnes dépendent entièrement pour leur survie des produits de la nature. La préservation de l'environnement est le gage du maintien d'une vie paisible et agréable sur terre.

Paupérisation des populations : L'extraction pétrolière en cours dans cette zone du monde, produit l'effet contraire escompté. Elle ne profite pas aux populations et en plus, pollue l'environnement. Or si l'environnement est pollué, il devient difficile de trouver des terres saines pour cultiver, de l'eau potable pour se désaltérer, de l'eau

pour irriguer les cultures, de l'air pure pour la respiration et la photosynthèse, des produits alimentaires et médicaux naturels pour se maintenir en bonne santé. Il est donc évident que « préserver l'environnement équivaut à préserver la production alimentaire, préserver les moyens d'existence, et préserver la santé ».

La pollution par les hydrocarbures est la cause de différentes maladies, qu'on peut scinder en deux groupes. D'un côté les maladies respiratoire (tuberculose et le cancer du poumon), et de l'autre les maladies cutanées (allergies épidermiques et cancer de la peau).

Ce qu’il y a lieu de faire

Au vu de la situation actuelle, il conviendra de :

- définir les responsabilités juridiques du consortium face aux risques et dommages sociaux et environnementaux engendrés par le projet et plus particulièrement l’élaboration d’un plan d’intervention en cas de pollution par les hydrocarbures ;

- renforcer les lois nationales (code forestier, code foncier, code pétrolier, loi de protection de l’environnement, lois 23/24 relatives à la procédure d’expropriation, code de l’eau, etc.) ;

- réaliser des études complémentaires sur les données environnementales et sociales de base à chaque implantation d’industries d’extractions ;

- réintroduire le fonds pour les générations futures ;

- alimenter le fonds de stabilisation pour ne pas se retrouver dans la situation de difficulté de trésorerie comme à l’heure actuelle. Quand le trésor du pays est exsangue, la protection de l’environnement est toujours reléguée au second rang.

Fonder l’économie du pays sur les seules ressources pétrolières est une grave erreur et tout le monde l’a appris à ses dépens. Ces ressources ont certes boosté l’économie du pays mais, en faisant l’avantage comparatif, on se rendrait compte qu’il reste des dispositions à prendre à tous les niveaux : outils juridiques, utilisation des ressources, gestion de l’environnement, pour faire contribuer les IEs à la soutenabilité de l’économie nationale.

Sociétés civiles et pétrole au Tchad : Publiez ce que vous payez, Publiez ce que vous gagnez!

Par Abbé Raymond MADJIRO, Moraliste, Président du Copil.



A l’origine, une histoire de gabegie!

Le combat de la société civile tchadienne a connu un tournant décisif en 2004 avec la mise en route de la coalition tchadienne « **Publish What You Pay** » (PWYP) en anglais ou en français « **Publiez Ce Que Vous Payez** ». Lancée en juin 2002 par Georges SOROS, la Campagne PCQVP est une résultante du combat de la société civile internationale : Global Witness, Revenue Watch (RWI), Open Society Foundation (OSF), Catholic Relief Services (CRS), Transparency International, CAFOD, etc. Cette campagne a été préparée par l’impact de l’Agenda 21 ou Déclaration du sommet mondial sur le développement durable de Rio de Janeiro au Brésil en 1992. Cette Déclaration a proclamé le lien indissoluble entre « développement légitime et impératif des générations actuelles à partir des revenus de leurs ressources naturelles, la préservation de leur environnement et des générations futures».

A la genèse immédiate de PCQVP se trouve un pays Africain, l’Angola. En effet, Global Witness, une ONG britannique dans son rapport d’étude intitulé « Un réveil brutal », publié en 1999 affirmait que les banques et les IEs étaient en intelligence pour le pillage des ressources pétrolières angolaises durant les années de guerre qu’a connue le pays. Pour Global Witness, le refus des compagnies pétrolières de rendre publique l’information sur les quantités de pétrole exportées et les sommes versées aux autorités, participe de la distraction des revenus pétroliers. C’est ainsi que Global Witness décida de lancer un appel aux compagnies pétrolières opérant en Angola, au motif de « Publiez ce que vous payez ». Les cibles institutionnelles de cette campagne sont d’une part, les IEs et d’autre part les pays qui les accueillent.

Il est généralement reconnu que PCQVP est l’une des coalitions qui a le mieux réussi au cours de la dernière décennie. Elle a commencé avec 6 organisations basées au Royaume Uni et est devenu un mouvement mondial de plus de 680 membres, couvrant 59 pays et 39 coalitions. Grâce à l’action courageuse et concertée

des différentes coalitions à travers le monde, la question de la transparence dans la gestion des rentes des ressources naturelles n’est plus un tabou et les clauses de confidentialité, sources de corruption, sont tombées.

Historique de la coalition tchadienne

Faisant suite à la Campagne internationale, lors d’un forum organisé par la Commission Justice et Paix en 2004, la société civile du Tchad a lancé la Coalition Tchadienne "Publiez ce que vous Payez". Pour marquer sa spécificité elle a ajouté « ce que vous gagnez » devenant ainsi (PCQVP-PCQVG). Dès le départ, la coalition s’est voulue une plate-forme composée de plusieurs organisations nationales et sous régionales dont les ADH, les syndicats, les organisations des femmes et des jeunes, de la presse privée et les institutions religieuses. Ces organisations membres travaillent toutes dans les domaines de l’éveil de conscience citoyenne et de la promotion des droits de l’homme.

Après dix années de travail assidu et ardu, la coalition a connu une mutation. Elle a établi une charte de gouvernance et s’est structurée pour correspondre aussi au changement intervenu au niveau international avec la vision 20/20 qui vise « **un monde où tous les citoyens bénéficient de leurs ressources naturelles aujourd’hui et demain** ». Il s’agit désormais d’appliquer la chaine de valeur dite « chaine de changement » de PCQVP qui suit le principe selon lequel à chaque étape du processus d’exploitation des ressources naturelles, de l’enquête géologique initiale à l’évaluation finale des revenus, les citoyens doivent avoir leur mot à dire.

La coordination nationale a fait place au Copil (Comité de Pilotage de la Coalition). Convaincues par ses actions pertinentes, d’autres associations ont depuis adhéré à la coalition, participant ainsi à la structure de gouvernance de la coordination. Pour atteindre la base, la coalition a lancé des coalitions sous régionales correspondant pour la plupart aux bassins pétroliers : Bongor, Kélo, Bol, Moundou, Doba, Sarh et Abéché.

Les réalisations de la Coalition

Plusieurs campagnes de sensibilisation dans les communautés à la base pour une gestion équitable des ressources publiques ont été menées dans le pays. Des études notamment sur l’impact des revenus pétroliers sur les populations des zones d’exploitation ou du rapport entre l’ITIE et le Collège de Contrôle des Ressources Pétrolières ont été réalisées. Elles ont servi de support pour les plaidoyers et d’animations lors des journées d’information publique. Aussi, sont organisées de nombreuses conférences-débats dont la dernière a porté sur l’impact de la baisse du prix du pétrole sur l’économie tchadienne.

La coalition tchadienne éveille la conscience des acteurs impliqués dans la transparence, informe la population sur la gestion des ressources et mobilise les associations impliquées dans la gestion transparente des revenus pétroliers. Elle joue l’interface entre les populations, les pouvoirs publics et les IEs en matière de transparence. La grande réussite de la coalition est la campagne qui a conduit à l’adhésion du Tchad en 2007

L’implication consciente et responsable des membres de la coalition dans les différents organes de gouvernance de l’ITIE Tchad a contribué à l’acceptation du Tchad comme pays candidat le 16 Avril 2010 ; puis sa reconnaissance comme pays conforme le 14 octobre 2014. Il faut souligner que de plus en plus, les populations de sa zone d’intervention participent activement au suivi des dépenses publiques et défendent leurs intérêts à travers des structures locales solides.

Difficultés, défis et perspectives

Plusieurs acteurs sont supposés intervenir pour promouvoir la bonne gouvernance et une gestion responsable des revenus issus des IEs. Malheureusement ces autres acteurs attendent beaucoup de la société civile qui semble être plus démunie, plus fragile.

La faiblesse des moyens tant humains que financiers, à l’instar des autres coalitions francophones, est un vrai challenge pour la coalition tchadienne qui en manque pour réaliser sa mission. Il faut relever aussi que les organisations membres privilégient d’abord leurs propres activités. Cela exige une nouvelle stratégie d’action et du courage de la part de ses membres.

Equipe de rédaction

Directeur de Publication:
Jareth BEAIN

Rédacteur en Chef
Aristide MABALI

Rédacteur en Chef Adjoint
Guy Dabi GAB-LEYBA

Chargé de diffusion
Rony DJEKOMBE

Ce numéro a vu la contribution
financière du Bureau de
Coordination de SWISSAID au
Tchad et du Service de
Coopération et d’Action
Culturelle (SCAC) de l’Ambassade
de France au Tchad, toutefois les
avis émis sont ceux des auteurs.

A participé à ce numéro:
Koublengar Madjos
(Caricaturiste)

Cercle de Réflexion et
d’Orientation
sur la Soutenabilité de
l’Economie
Tchadienne (CROSET)

Siège: Moursal, Avenue Mathias
Ngarteri (axe CA 7)
B.P.: 2141 N’djamena (Tchad).
Email:
nos_contacts@croset-td.org
Site web: www.croset-td.org

Tél.: (+235) 66 31 99 68 / 62 30 36
66

Impression: Bingo

Tirage: 2 000 exemplaires

Distribution gratuite